

République du Sénégal Un Peuple – Un But – Une Foi



# Document de stratégie de réduction de la pauvreté

Décembre 2001

TABLE	E DES MATIERES	ages
	ES ET ABREVIATIONS	1
SIGLE	ES ET ABREVIATIONS	_
1 IN	NTRODUCTION ET CONTEXTE	
2 D	Dimensions de la pauvreté	4
2.1	Dimensions de la pauvreté	4
	2.1.1 DEFINITIONS ET MESURE DE LA PAUVRETE	4
	TO A CHERICATION IES DE LA PALIVRETE AU SENEGAL	
	TIONS DE LA DATIVRETE	• • • • • • • • • • • • • • • • • • • •
	2.1.4 POINTS DE RUPTURE	•••••
	Déterminants de la pauvreté : absence/insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de	ase8
2.2	Déterminants de la pauvrete : absence/insumsance de revenus	۶
	TO DOME	1
	2.2.3 SANTE ET PAUVRETE 2.2.4 ACCES A L'EAU POTABLE	11
	2.2.4 ACCES A L'EAU POTABLE	17
3 0	OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE	
	STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE	13
4 S	STRATEGIE DE LUTTE CONTRE EN 1910	1
4.1	1 Création de richesse	1 -
	TO COMPANY OF THE OPPEMENT AGRICULE	
	THE REPORT OF THE PATION OF REVENUS RURAUX NON AURICULES	
	A ANOTHER LE DIMENSION POUR L'ELEVAGE	
	AND DE LA DECHE	
	TO THE TAX	
	A LC DENSIEICATION DILTISSI INDUSTRIEL	2
	A A CONTRIBUTE TERTIAIRE RASED TIME FURIE CONTRIBUTION IN BILL STATE	
	4.1.9 ACTIVITES TERTIAIRES, BASE D'OTE TO THE STREET OF TH	
	estés et promotion des services sociaux de base	
4.	4.2.1 CAPITAL HUMAIN ET RENFORCEMENT DES CAPACITES	
	4.2.1 CAPITAL HUMAIN ET RENFORCEMENT DES CATACITES	
	4.2.2 CAPITAL NATUREL ET CADRE DE VIE	
	4.2.3 CAPITAL SOCIAL ET BUNNE GUUVERNANCE	

# SIGLES ET ABREVIATIONS

ADM Agence de Développement Municipal

AGETIP Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public

ADPME Agence de Développement des Petites et Moyennes Entreprises

BCI Budget Consolidé d'Investissement CEA Consommation par Equivalent Adulte

CNCAS Caisse Nationale de Crédit Agricole du Sénégal CREA Centre de Recherches Economiques Appliquées

CSE Centre de Suivi Ecologique
DAS Direction de l'Assistance Sociale
DER Direction de l'Expansion Rurale

DPS Direction de la Prévision et de la Statistique

DSRP Document de Stratégie de Réduction de la Pauvreté

EPPS Enquête auprès des ménages sur la Perception de la Pauvreté au Sénégal

EPPS-Focus group Enquête de Perception de la Pauvreté au Sénégal par Focus group

ESAM-I Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (1994) ESAM-II Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (2001)

ESP Enquête Sur les Priorités
FMI Fonds Monétaire International
FNAE Fonds National d'Action pour l'Emploi

FNPJ Fonds National de Promotion de la Jeunesse

FNAS Fonds National d'Action Sociale
HIMO Haute Intensité de Main-d'Œuvre
IEC Information Education Communication
INS Institut National de la Statistique

IRD Institut de Recherche sur le Développement

MICS Multiple Indicator Cluster Survey/ Enquête par Grappe à Indicateurs Multiples

NPA Nouvelle Politique Agricole
NPI Nouvelle Politique Industrielle

NTIC Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication

OMS Organisation Mondiale de la Santé
ONG Organisation Non Gouvernementale

PDEF Programme Décennal de l'Education et de la Formation

PDES Plan de Développement Economique et Social

PELT Projet Eau à Long Terme

PET Programme Education pour Tous
PEV Programme Elargi de Vaccination
PGF Productivité Globale des Facteurs

PIB Produit Intérieur Brut

PLP Plan de Lutte contre la Pauvreté

PMA Pays Moins Avancés
PME Petite et Moyenne Entreprise
PMI Petite et Moyenne Industrie

PNDS Plan National de Développement Sanitaire
PNIR Programme National d'Infrastructures Rurales

PPTE Pays Pauvres Très Endettés

PST Programme Sectoriel des Transports

PTIP Programme Triennal d'Investissements Publics

RVO Réhydratation par Voie Orale

QUID Questionnaire Unifié des Indicateurs de Développement de l'ESAM-II

SFD Systèmes Financiers Décentralisés

TBS Taux Brut de Scolarisation dans l'élémentaire

TDR Termes de Référence

TofE Tableau des Opérations Financières de l'Etat

TVA Taxe sur la Valeur Ajoutée

UEMOA Union Economique et Monétaire Ouest Africaine

Plan de Lutte contre la Pauvreté (PLP) en cours d'exécution a été formulé en 1997.

- 7. Malgré tous ces efforts déployés pour améliorer l'accès aux services sociaux de base, le source dépenses publiques montre que le Sénégal est encore loin des objectifs de l'initiative 20/20 le la souscrit. Le poids de la dette constitue un handicap majeur à une allocation efficiente publiques en faveur des secteurs sociaux et conduit à la réduction des capacités de restaurant l'Etat et au ralentissement du développement des infrastructures sociales.
- 8. Pour réduire la pauvreté de moitié à l'horizon 2015, l'Etat mettra en place de manière politique économique et sociale permettant de relever significativement ses performance économiques et de placer le pays sur un sentier de développement humain durable. Le Sénégal a initié en 2000, après l'adoption de son document intérimaire, un processus préparation d'une stratégie de réduction de la pauvreté fondée sur une croissance redistribute la satisfaction des besoins de base des populations pauvres. Le consensus autour de cette sur l'accent sur la nécessité d'une mobilisation des décideurs politiques, des acteurs nationales partenaires au développement pour lutter contre la pauvreté et l'exclusion à travers l'établissement lien étroit entre la réduction de la pauvreté, le progrès économique et le renforcement des appuis

## Encadré 1 : Préparation du DSRP : une large participation aux niveaux national et local

La démarche participative retenue par l'Etat du Sénégal pour élaborer le DSRP a impliqué l'ensemble des acteur de public, du secteur privé, de la société civile et les partenaires au développement. Elle se présente en trois phases:

Phase préparatoire

1. La démarche a débuté par l'identification exhaustive des organisations de la société civile et la mise en sour d'un programme de visites de proximité individualisées auprès des organisations pour les informer, leur foumir les puis de termes de référence (TDR) du DSRP, les sensibiliser sur les enjeux pour leur participation dans le processus d'élècution du document. Le recensement préalable a permis d'éviter une participation biaisée ou un déséquilibre dans la représentain des acteurs en particulier des organisations de la société civile.

2. Les différentes rencontres avec les acteurs impliqués dans le processus avaient pour but, d'une part, de recueillirés avis et

suggestions et d'autre part, de relever le défi de la participation .

3. Le Comité technique a produit un document qui fait le point sur les connaissances disponibles sur la pauvreté dans le pays.

Pour cela, le Comité a contacté les différents services des ministères techniques (statistique, santé, planification, éduction, hydraulique, etc.) et le Centre de Recherches Economiques Appliquées (CREA) pour des contributions sectorielles et des propositions d'analyse. Ce document a été présenté au séminaire de lancement du processus.

## Phase de conception de la démarche d'élaboration du DSRP

4. Le Séminaire National de Lancement du processus participatif d'élaboration du DSRP a été un moment imputation que comme une phase de programmation participative et d'engagement des acteurs. Il s'agissait d'impliquer les acteurs duversité dans l'identification des activités à mener pour produire le DSRP et la validation des TDR des modules proprie d'assurer une appropriation du DSRP dès cette phase de conception.

5. Plus de 200 invités représentant les différents acteurs de la vie économique et sociale au niveau national et réputations part à ce séminaire, notamment les services étatiques, la société civile (ONG, syndicats, groupements féminas, autorités traditionnelles, associations de handicapés, structures de formation et de recherche, privée, organisations paysannes, personnes ressources etc.), le secteur privé, les partenaires financiers et techniques.

## Phase d'élaboration du DSRP

6. Ces diverses catégories d'acteurs' ont activement pris part à la production des documents de base modalités.

Au niveau national, les cinq *Groupes Thématiques* (en moyenne 50 par groupe) ont travaillé sur la base de crites des services des ministères techniques, de la société civile et de personnes ressources, suivies d'authors avec une forte participation ayant permis de dégager des consensus sur les axes de la stratégie et les priorités.

7. Au niveau régional, les services régionaux, sous la présidence des gouverneurs, ont préparé les différents l'indiant Régionales qui ont vu une forte participation des élus, des organisations de la société civile (organisations participation).

femmes, aînés, handicapés etc.) et de l'administration locale.

8. Au niveau local, Les Enquêtes de Perception de la Pauvreté conduites dans les quartiers urbains et les villes régions ont été l'occasion d'expression individuelle et collective des populations à la base sur leurs conditions les perception des institutions et les priorités des pauvres. Les ateliers de restitution au niveau des quartiers de niveau régional ont été des moments forts de prise de parole des pauvres.

9. Un Séminaire National de Validation a enfin réuni environ deux cent cinquante personnes qui ont participation niveaux au processus pour valider le document de synthèse provisoire préparé par le Comité technique.

Ž

- à 1994, en raison certainement de l'accroissement du revenu par tête sur la période 1995 2001. Cependant, ces taux sont largement en dessous des résultats de l'EPPS (2001) où 65 % des ménages interrogés (même échantillon que le Quid) se considèrent comme pauvres et 23 % se considèrent même comme très pauvres. Par ailleurs, 64 % des ménages considèrent que la pauvreté s'est aggravée au cours des cinq dernières années contrairement à ce qui a été énoncé plus haut. Cette apparente contradiction résulte certainement de critères différents d'appréciation de la pauvreté.
- 14. La pauvreté est localisée pour une large part dans les zones rurales et plus singulièrement dans les zones rurales du Centre, du Sud et du Nord Est. Cette concentration de la pauvreté en milieu rural est également confirmée par l'EPPS (2001): en effet, l'incidence de la pauvreté varierait en zone rurale entre 72% et 88 % alors qu'en zone urbaine, elle varie entre 44% et 59 %. Dans les deux cas, l'incidence de la pauvreté demeure forte.
- 15. Le niveau d'instruction est très faible parmi les chefs de ménages pauvres. En effet, plus de 89% des chefs de ménages du premier quintile (QUID, 2001) n'ont aucun niveau d'instruction et seuls environ 8 % ont le niveau d'instruction primaire.
- 16. La prévalence de la pauvreté augmente avec la taille du ménage. La taille moyenne des ménages des 20 % les plus pauvres est de plus de 10 personnes alors que parmi les 20 % les plus riches, elle est de 8 personnes (QUID, 2001).
- 17. La prévalence de la pauvreté varie selon le sexe du chef de ménage. Selon l'enquête de perception (EPPS,2001), la prévalence de la pauvreté serait de 67,4% chez les ménages dont le chef est un homme et de 58,8% chez les ménages dirigés par une femme.
- 18. Il faut souligner que les acteurs sociaux, en général, innovent dans la précarité. En particulier, les femmes ont fait une irruption dans la mobilisation des ressources, en plus de leur rôle de gestionnaire de l'espace domestique qui se maintient et se fortifie. Au travers des tontines et autres formes de regroupements, elles arrachent non sans peine des ressources pour en créer d'autres et faire face au déficit de revenu dans l'espace domestique (EPPS-Focus group, 2001).

## 2.1.3 ASPECTS DES MANIFESTATIONS DE LA PAUVRETE

- D'ordinaire, c'est dans le processus d'appauvrissement accéléré par une crise économique persistante, que des individus, notamment parmi les plus vulnérables, sont coupés des circuits leur permettant d'accéder aux ressources productives. Ce manque de moyens propres favorise ensuite une déficionation continuelle des conditions de vie, aggrave les inégalités et mène, à terme, à l'extrême paureté. En l'absence d'assistance de la puissance publique et sans une solidarité communautaire souteme liée à la transformation des repères éthiques et culturels, cette dynamique conduit à une rupture des lieus sociaux et à l'exclusion des couches les plus défavorisées. Un tel déficit ou défaut de relations sociales, pousse certains individus aux pratiques ci-après répertoriées lors du processus participatif.
- 20. La violence et la délinquance. Les personnes détenues sont pour la plupart des jeures. Les statistiques de la justice les plus récentes indiquent un taux de criminalité de 1,8% marqué par une progression rapide des infractions et une forte présence des jeunes parmi la population carcérale. Cette montée de la délinquance des jeunes peut être imputable au relâchement des efforts des parents dans la prise en charge de l'éducation des adolescents en perte de repères.
- 21. La mendicité. Les talibés et mendiants (enfants et adolescents) sont estimés à environ 100 000 (DAS, 2000). Ce phénomène des talibés en quête quotidienne de nourriture et d'argent tant pour leur propre survie que pour l'entretien de leur marabout et repérables aux niveaux des carrefours, des marchés, des mosquées, des banques et autres endroits publics des centres urbains, est un véritable problème social.
- 22. La prostitution. Les statistiques sur la prostitution sont rares et souvent approximatives ou incomplètes. Toutefois, une Enquête de Prévalence des infections sexuellement transmissibles chez les prostituées clandestines de Dakar (Christian Lauren, IRD), réalisée en 2000 évalue l'âge médian des prostituées à 28 ans. Presque 20% d'entre elles n'avaient pas l'âge légal (21 ans); alors que le tiers était célibataire, la plupart était divorcée (48%), mariée (12%) ou veuve (6%). La prévalence de l'infection du VIH chez ces prostituées est de l'ordre de 14% alors qu'elle se situe entre 1 et 2% dans la population totale.
- 23. Le travail des enfants comme alternative. Le travail des enfants est défini ici comme l'exercice d'une activité économique par les jeunes de moins de 15 ans. On suppose qu'à cet âge, cette catégorie devrait être à l'école. Les données de l'enquête MICS indiquent qu'en 2000, 37,6% des enfants de 5 à 15 ans travaillaient et 15% exerçaient une activité rémunérée. Selon cette source, 12% des enfants effectuaient plus de 4 heures de travaux domestiques par jour, c'est-à-dire, plus que la norme admise. Dans de telles conditions, l'on peut suspecter que le travail soit suffisamment contraignant et pénible pour entraîner des perturbations dans l'éducation, la santé, le développement normal et enfin, la survie de l'enfant.
- 24. La dégradation de l'environnement. Le croît démographique élevé et les longues unités de sécheresse ont fortement contribué à la fragilisation de l'environnement. En milieu rural, la faible qualité de vie des populations continue de faire pression sur les ressources naturelles expliquant ainsi le sythme inquiétant de déforestation malgré les efforts fournis dans ce domaine.
- 25. Par contre, selon les populations (EPPS, 2001), les principaux signes de la pauvreté sont, dans l'ordre, la difficulté à se nourrir, le manque de travail, le manque de soins, le manque de logement décent. Aussi, considèrent elles que les priorités de l'État devraient être dans l'ordre : (i) l'emploi des jeunes (20,1 %); (ii) la réduction des prix des denrées de première nécessité (18,9 %); (iii) l'accès aux soins de santé de base (17,7 %); (iv) l'éducation des enfants (11,3 %).

premières). La situation du secteur primaire, restée précaire, combinée à une atonie du secteur secondaire, insuffisamment compétitif, a été une contrainte forte à la création d'emplois et à l'amélioration des revenus, induisant une dégradation continue des conditions de vie des ménages. Par ailleurs, la faiblesse et la diversification encore insuffisante des exportations en termes de produits (3 produits font près de 60% du total) continuent à inhiber substantiellement le potentiel de crossance.

- 32. Au rythme actuel, il faudra 30 ans environ pour doubler le PIB par tête qui est aujourd'hui l'un des plus faibles au monde (600 \$ US)<sup>2</sup>. Le bas niveau du taux de croissance résulte de l'insuffisance de la productivité globale des facteurs (PGF). Une décomposition du taux de croissance du PIB en termes de contribution du facteur travail, du stock de capital et de la PGF montre que la contribution du capital à la croissance du PIB n'a été que de 22%, alors que celle-ci est de 56% pour l'ensemble sub-salazien et de 49% pour l'ensemble des pays en développement.
- 33. Il y a une divergence nette entre la répartition spatiale de la valeur ajoutée et celle de la population active. L'agriculture représente toujours 10 % du PIB alors qu'elle occupe plus de 50 % de la population active pour la plupart analphabète. La dépendance quasi-exclusive de l'agriculture d'une pluviouvétrie erratique introduit une incertitude excessive qui n'encourage pas les investissements d'envergure dans les activités rurales. Toutefois, les technologies adaptées au milieu et à moindres coûts, telles que celles pratiquées dans le Programme Spécial de Sécurité alimentaire (P.S.S.A.), offrent de réelles possibilités d'investissement dans les activités rurales.
- 34. Le poids de la dette constitue un obstacle majeur pour la lutte contre la pauvreté. L'encours de la dette a représenté 86,2% du PIB en 1994, 80,1% en 1996 et se situe à 71,3% en 2000. Le service de la dette pour sa part a représenté après rééchelonnement 4,5% des recettes d'exportation de biens et services et 11% des recettes fiscales en 1994. Ces taux se situent respectivement à 14,6% et 27,6% en 1996, 12,0% et 21,3% en 1999 et se montent à 12,7% et 22,6% en 2000.
- 35. Le cadre macro-économique actuel, bien qu'assaini, n'a pas garanti un accès plus large des pauvres aux ressources financières et productives permettant la création d'emplois productifs et rémunérateurs. On constate une insuffisance dans la promotion de la micro-entreprise et du secteur informel, ainsi que la faible amélioration de leurs principales sources de financement en dépit du développement des systèmes financiers décentralisés. Par ailleurs, l'examen des ressources fiscales de l'Etat montre qu'elles proviennent essentiellement de la fiscalité sur la consommation des ménages au détriment de l'impôt sur le revenu fondé sur la capacité contributive des citoyens.
- 36. Les infrastructures d'accompagnement des activités économiques notamment physiques sont, en dehors des télécommunications, faiblement développées. L'insuffisance et la médiocre qualité des infrastructures routières et portuaires grèvent les coûts de transport. Les routes bitumées représentent 29 % du total des routes et celles en latérite atteignent une proportion de 69 %. Les déficiences tant quantitatives que qualitatives de la fourniture d'énergie électrique constituent une autre contrainte majeure. En tout, 25 % de la population seulement ont accès à l'électricité dont la demande est couverte dans les principales villes 27 jours sur 30.

## 2.2.2 EDUCATION ET PAUVRETE

37. D'importants progrès ont été réalisés pour le renforcement du système éducatif qui est un axe central de la lutte contre la pauvreté. Toutefois, les résultats restent encore à améliorer. Au niveau national, le taux d'accessibilité à l'école primaire (moins de 30 mn) est estimé à 81,4 %. Les régions de Diourbel et Louga enregistrent les plus faibles taux avec des niveaux respectifs de taux d'accessibilité de 60,5 % et 61,7% (QUID, 2001). Ces résultats sont également confirmés par l'EPPS (2001) su le taux d'accessibilité (moins d'un km) est estimé au niveau national à 80,8%. Diourbel et Louga curegistrent également les plus faibles taux (68,2% et 60,1%). Les niveaux de satisfaction<sup>3</sup> des élèves sont faibles et

<sup>2</sup> Le Sénégal a été admis en 2001 dans la catégorie des PMA.

<sup>3</sup> Le taux de satisfaction pour l'éducation est défini à partir des élèves fréquentant actuellement l'école et satisfacts.

- 44. L'infection VIH/SIDA progresse malgré une faible prévalence. Les cas déclarés ne reflètent pas la réalité de l'épidémie. A la fin de l'année 2000, le nombre de personnes vivant avec le VIH/SIDA est estimé à 80 000 dont 77 000 adultes. Le niveau de prévalence au sein de la population âgée de 15 à 49 ans (considérée comme sexuellement active) est ainsi estimé à 1,4 %.
- 45. La main utrition des enfants de moins de 5 ans continue d'être un problème de santé publique. En l'an 2001, presque un enfant sur 5 souffre d'insuffisance pondérale et 9,2 % présentent une sous nutrition chronique ou émaciation (QUID, 2001).
- 46. La couverture vaccinale contre les principales maladies de l'enfance reste insuffisante malgré les efforts constants qui ont été réalisés dans le cadre du Programme Elargi de Vaccination (PEV). Seuls 42 % des enfants âgés de 12 à 23 mois ont reçu tous les vaccins et 31 % avant leur premier anniversaire (MICS, 2000).

#### 2.2.4 ACCES A L'EAU POTABLE

- 47. Avec le Projet Sectoriel Eau (PSE), l'accès à l'eau potable s'est beaucoup amélioré à Dakar. Les résultats du QUID (2001) révèlent que plus de 87,9 % des ménages interrogés font moins de 15 minutes pour accéder à l'eau potable. Ces résultats sont confirmés par l'EPPS (2001) qui révèle un taux d'accessibilité à l'eau potable (moins d'un km) de 95,6%.
- 48. L'analyse montre que quelle que soit la région considérée, l'eau potable est accessible (moins de 15 mm) à plus de 70 % des ménages. Par rapport aux autres régions, l'eau potable est de loin plus accessible pour les habitants des régions de Dakar, Ziguinchor et Thiès. Les régions de Louga et Diourbel qui se caractérisent par une faible pluviométrie connaissent les plus faibles taux d'accessibilité.
- 49. D'importants efforts restent à faire dans ce secteur pour la réalisation de l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour visé par le Sénégal (recommandations de l'Organisation Mondiale de la Santé, (OMS)). Le taux actuel est de 28 litres par habitant et par jour.
- 50. En milieu rural, les ménages pauvres qui n'ont pas accès à l'eau potable, s'approvisionnent essentiellement à partir de sources d'eau non protégées. Ils s'exposent ainsi aux maladies hydriques qui sont une des causes principales de la mortalité infantile. Les moyens de conservation de l'eau potable sont également responsables du développement de certaines maladies. Les résultats de l'enquête MICS (2000) ont montré qu'en général, l'eau destinée à la consommation humaine est stockée dans des canaris traditionnels surtout en milieu rural où 90,3% de la population s'alimentent à partir de ces canaris contre 47,7% en milieu urbain.
- 51. En ville, les pauvres paient plus cher l'eau potable que les riches. En effet, les ménages pauvres, qui s'approvisionnent essentiellement en eau potable à partir des bornes fontaines, payent trois à quatre fois plus cher que le prix payé par les ménages disposant de branchements privés à domicile.

## 3 OBJECTIFS PRIORITAIRES POUR LUTTER CONTRE LA PAUVRETE

52. Le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NPDA) traduit un engagement des dirigeants africains pris sur la base d'une vision commune et d'une conviction partagée qu'ils ont un devoir pressant d'éradiquer la pauvreté, de placer les économies de leurs pays, à la fois individuellement et collectivement, sur un sentier de croissance et de développement durable tout en participant activement à l'économie et à la vie politique à l'échelle de la planète. Le programme d'action du NPDA s'appuie sur la ferme détermination des africains à compter d'abord sur les ressources propres du Continent pour sortir les populations du sous-développement et de l'exclusion, en cette période de mondialisation accélérée.



# 4 STRATEGIE DE LUTTE CONTRE LA PAUVRETE

- 58. La stratégie de réduction de la pauvreté proposée s'appuie sur la vision à long terme et les efforts concertés de tous les acteurs de la vie économique et sociale. A cet égard, elle prend en considération le profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents profil de la pauvreté urbaine et rurale tel qu'il ressort du diagnostic de la pauvreté et des différents profil de la pauvreté du processus participatif. L'analyse des causes, déterminants, travaux réalisés dans le cadre du processus participatif. L'analyse des causes, déterminants, manifestations et le vécu de la pauvreté au Sénégal suggèrent une stratégie axée sur quatre leviers fondamentaux : la création de richesse, le renforcement des capacités et la promotion des services sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche sociaux de base, l'amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables et une approche participative de mise en œuvre et de suivi-évaluation basée sur la décentralisation du pilotage et de l'exécution.
  - 59. Différentes études statistiques relèvent une relation très forte entre le revenu national par tête et les indicateurs de pauvreté, qu'ils soient monétaires ou non monétaires. Une récente étude de la Banque Mondiale (2000), couvrant 80 pays, a d'ailleurs montré qu'en moyenne, le revenu des 20% les plus pauvres a augmenté au même taux que celui de l'économie dans son ensemble. Au Sénégal, les analyses pauvres augmenté au même taux que celui de l'économie dans son ensemble. Au Sénégal, les analyses pauvres sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de faites sur les déterminants de la pauvreté montrent bien l'importance du facteur « insuffisance de revenus » et justifient amplement que la promotion de la création de richesse dans un cadre macro-revenus » et justifient amplement que la promotion de la stratégie, dans le but de favoriser l'émergence économique sain et stable constitue le premier pilier de la stratégie, dans le but de favoriser l'émergence et le renforcement de l'emploi productif des pauvres.
  - 60. Par ailleurs, des travaux réalisés au début des années 90 et relatifs aux modèles de croissance endogène ont montré que la croissance à long terme est fortement liée au niveau du stock de capital humain. En outre, tous les acteurs de la vie socio-économique des pays pauvres, notamment africains, s'accordent à outre, tous les acteurs de la vie socio-économique des pays pauvres, notamment africains, s'accordent à penser que le capital social (bonne gouvernance, décentralisation, etc.) et le capital naturel jouent un rôle tout aussi important dans la croissance à long terme. Ainsi, le Sénégal a retenu le renforcement des capacités et l'accès aux services sociaux de base comme second pilier de sa stratégie en vue notamment de relever le stock de capital humain, social et naturel, base d'une croissance durable, répondre à la derelever le stock de capital humain, social et naturel, base d'une croissance durable, répondre à la demande sociale et favoriser la participation des populations dans la gestion des affaires de leurs communautés de base, notamment à travers une véritable politique de développement local et de décentralisation administrative.
    - 61. Les différents groupes sociaux (enfants, femmes, handicapés, aînés, jeunes, personnes déplacées et réfugiées, etc.), sont touchés par la paupérisation. Leur basculement dans la pauvreté crée des conditions réfugiées, etc.), sont touchés par la paupérisation. Leur basculement dans la pauvreté crée des conditions de vulnérabilité inversement proportionnelles à leur capacité à se défendre et à réagir. C'est pour cette raison que la protection des groupes vulnérables constitue le troisième pilier de la stratégie. Ainsi, des raison que la protection des groupes vulnérables constitue le troisième pilier de la stratégie. Ainsi, des programmes ad hoc seront mis en œuvre pour réduire les facteurs d'exclusion sociale, notamment en faveur des populations pauvres dont les capacités d'action sont affectées par le statut social (genre), faveur des populations pauvres dont les capacités d'action sont affectées par le statut social (genre), l'âge, les handicaps physiques ou les conjonctures particulières (victimes des inondations ou des conflits sociaux et politiques), afin que ces groupes aient les mêmes chances et potentiels que les autres acteurs pour bénéficier des opportunités économiques de création de richesse et d'accès aux services sociaux.
      - 62. Un des enjeux principaux de la lutte contre la pauvreté est la nécessité de toucher toute la population sénégalaise ciblée en répondant à ses besoins spécifiques. Pour assurer l'efficacité et la durabilité des interventions, un quatrième axe de la stratégie portera sur la mise en œuvre d'une démarche participative et décentralisée de pilotage, d'exécution et de suivi évaluation des programmes garantissant toute la célérité et la transparence nécessaires à l'appropriation mais aussi assurant la cohérence avec les programmes sectoriels et les initiatives locales en cours ou planifiées.
        - 63. Articulée autour de ces quatre axes, la stratégie de réduction de la pauvreté revient à : (i) promouvoir les opportunités de création de richesse au Sénégal; (ii) organiser l'égalité des chances dans la concrétisation de ces opportunités, notamment à travers le renforcement des capacités des populations pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables. En appui aux politiques et stratégies qui pauvres et (iii) assurer la protection des groupes vulnérables. En appui aux politiques et stratégies qui seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure maîtrise des seront mises en application suivant ces différents axes, il sera recherché une meilleure de Population tendances démographiques défavorables, conformément à la Déclaration de Politique de Population

à un ensemble large de domaines incluant les privatisations, les marchés des actifs, le marchés extérieur, les marchés financier et du travail, l'environnement réglementaire et le système internation d'améliorer le niveau des investissements. Ces investissements serviront à améliorer le des secteurs créateurs de richesses et seront accompagnés des investissements publics pour de niveau des infrastructures sociales et économiques.

- 67. En définitive, la stratégie de création de richesse pour lutter contre la pauvreté en mineral et rural reposera sur les axes suivants : (i) une croissance économique forte, suffisante pour avec quantitatif substantiel sur la prévalence nationale et régionale de la pauvreté; (ii) une croissance repose sur des secteurs qui ont un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort un impact important et durable sur l'amélioration des revenue qui ort de la pauvreté en mineral qui ort qui ort qui de la pauvreté en mineral qui ort qui o
- 68. Ce choix repose sur un scénario de croissance qui augmente les revenus des pauvres, croissance qui favorise les secteurs et les régions où les pauvres vivent et utilisent les fatteurs de production qu'ils possèdent. Jusqu'à présent, la majorité des pauvres sont localisés en maleure dépendent en majeure partie directement de l'agriculture et les facteurs de production qu'ils passèdent et qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une cuissance qu'ils utilisent le plus se résument à la terre, au travail et très rarement au capital. Une cuissance favorable aux pauvres devra donc mettre l'accent sur les zones rurales, la hausse de la productivé et des revenus de l'agriculture et être très intensive en travail.
- 69. L'identification des activités ou domaines d'activités résultant de cette option de création de richesse ciblant les pauvres porte à retenir les secteurs suivants : (i) le secteur primaire (agriculture, étevage, pêche, foresterie), dans une dynamique intersectorielle, avec tous les autres secteurs suscribles de contribuer à son essor : industrie, hydraulique, transports, artisanat; (ii) les PME/PMI et l'agraindustrie qui pourront être développées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural et (iii) toutes les opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) dans les autres secteurs opportunités de développement des initiatives privées (génératrices d'emplois) qui peuvent être économiques (mines, énergie, bâtiments et travaux publics, nouvelles technologies) qui peuvent être réalisées aussi bien en milieu urbain qu'en milieu rural.
- 70. La stratégie macro-économique créatrice de richesses sera axée sur la promotion des secteurs productifs et des investissements privés par la création d'un environnement économique et social favorable au développement de l'initiative privée. Elle sera essentiellement portée, d'une par les exportations de biens et services ayant un fort potentiel de valeur ajoutée et faisant l'objet d'une demande croissante et, d'autre part, par des taux d'investissement élevés.
- 71. La structure de l'économie sénégalaise, notamment les interactions sectorielles, la répartir spatiale de la population active et de la pauvreté, fait que le Sénégal doit axer sa stratégie de crissure et de réduction de la pauvreté et des inégalités sur le relèvement de la productivité de l'agriculture, à travers les produits à demande intérieure et internationale croissante. Aussi, toutes à travers fiscales, institutionnelles, infrastructures physiques, systèmes d'information sur les nationaux et internationaux) seront prises pour stimuler le développement d'unités de resistant (petites à intermédiaires) des produits agricoles. Parallèlement, l'accent sera mis sur les porteurs de croissance, mais également sur les facteurs de croissance à long terme contra appuis humain et les infrastructures de base.

# 4.1.1 PROMOTION DU DEVELOPPEMENT AGRICOLE

- 89. Toutefois, depuis le début des années 90, le secteur fait face à un certain nombre d'obstacles qui sont pour la plupart structurels. Les plus importants sont d'ordre : (i) technique, avec notamment la persistance de certaines maladies enzootiques, une insuffisance de pâturage et de points d'eau fonctionnels (les sous produits agricoles et l'aliment de bétail du fait de leur coût élevé ne peuvent constituer une alternative au pâturage) et enfin les faibles performances laitières et viandeuses des races locales et (ii) financier, du fait de la faiblesse des investissements publics en direction du sous-secteur de l'élevage (le volume des investissements publics annuellement alloués au secteur tournant autour de 5% du volume global des investissements du secteur primaire). En outre, le système de crédit en vigueur au niveau de la CNCAS est jugé inadapté par les professionnels du sous-secteur.
- 90. Afin d'enclencher une dynamique de rupture et créer les conditions d'une croissance forte et durable pour une plus grande contribution du sous-secteur à l'objectif global de lutte contre la pauvreté, l'État s'est fixé un certain nombre d'objectifs stratégiques dont les plus importants sont : (i) la réalisation de la sécurité alimentaire; (ii) l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange ville campagne et l'accès à la terre et aux ressources naturelles; (iii) la gestion de l'environnement pour un maintien du capital foncier, la préservation des bases productives et l'amélioration des systèmes de production; (iv) l'accroissement de la productivité et (v) la sécurisation de la production animale.
- 91. La stratégie identifiée pour atteindre ces objectifs est fondée sur des espaces homogènes, la complémentarité entre l'élevage et les autres activités productives et aussi sur les dynamiques macroéconomiques. La configuration des systèmes de production animale, les niveaux des producteurs ainsi que leurs objectifs commandent une adaptation zonale des actions afin que les contraintes et les potentialités soient prises en compte.
- 92. Des actions à court et moyen termes, ont été identifiées afin d'assurer une plus grande fluidité des activités tout au long de la filière bétail-viande, la relance de la production laitière, la multiplication des espèces à cycle court (petits ruminants et volaille locale), une sécurisation durable de l'alimentation animale, le traitement et la transformation des dérivés animaux (peaux, cornes, etc...). Outre la mise en place d'infrastructures adéquates (abattoirs au niveau des régions, etc...) et la lutte contre les maladies affectant le petit ruminant qui joue un rôle important dans la création de richesse, les mesures suivantes seront appliquées :

au plan du financement, l'Etat s'engage à faire passer, d'ici à 2005, la part de financement du soussecteur de l'élevage à environ 10% du volume total des investissements publics alloués au secteur primaire;

au niveau du crédit, il est prévu la mise en place de lignes de crédits spécifiques pour le développement des différentes filières pour favoriser et inciter le secteur privé à s'impliquer davantage;

au plan de l'organisation, des mesures visant à améliorer les circuits de commercialisation seront prises;

au plan sanitaire, les services de l'élevage seront suffisamment équipés afin de leur permettre d'assurer correctement les missions de contrôle et d'inspection sanitaires.

# 4.1.4 RELANCE DE LA PECHE

93. A travers le produit des accords de pêche et par sa forte contribution à l'accroissement des exportations et à la création d'emplois, notamment en faveur des populations les plus touchées par la pauvreté, la pêche joue un rôle important dans l'économie et au sein de la société. Elle procure une activité rémunératrice à près de 17% de la population active, soit environ 600.000 personnes. La pêche maritime et ses activités connexes jouent un rôle important dans le processus de création de richesse. C'est ainsi qu'en 1999, le chiffre d'affaires global du secteur a atteint 293 milliards de FCFA, dont plus de 108 milliards au débarquement et 185 milliards de FCFA de recettes d'exportation.

production of

THE RESERVE OF THE PARTY OF THE

recettes brutes touristiques se sont élevées à quelque 97 milliards de FCFA. L'objectif principal retenu sera de sauvegarder et de valoriser le potentiel touristique. La stratégie de développement du serteur, objet du plan directeur de développement intégré du tourisme, vise le renforcement des acquis, l'implication des nationaux dans l'exploitation du secteur et un objectif d'activités très ambitieux qui est d'attirer 500.000 touristes par an au Sénégal dans les cinq prochaines années. Les principaux axes de ce concernent la mise en place d'un code touristique, l'aménagement de nouveaux sites, le diveloppement et la diversification des produits et des marchés avec, notamment, la promotion d'un terrisme de luxe et la chartérisation. Cette stratégie sera couplée avec la promotion et le soutien des repériences de loisirs communautaires et le soutien au développement des métiers liés aux loisirs.

- L'État s'attachera à : (i) mettre en œuvre une politique hardie d'aménagement des sites touristiques de leurs dessertes routières; (ii) encourager l'implication des privés dans l'exploitation et l'investissement touristique par des mesures d'accompagnement ciblées (financement, fiscalité, foncier, til.); (iii) initier une politique de transport aérien résolument favorable au développement du secteur (CPEN-SKY); (iv) engager une promotion agressive de la destination sur les principaux marchés intetteurs et enfin; (v) mener une lutte ferme contre l'insécurité et garantir un environnement plus sain et plus sûr aux touristes.
- 110. Le développement du tourisme au sein d'une même grappe de compétitivité que la culture et l'artisanat d'art fera l'objet d'une stratégie à long terme avec comme objectifs la création d'emplois, le développement régional et l'aménagement du territoire, la stimulation de la croissance et l'augmentation de la valeur ajoutée locale.
- 111. Avec un calendrier culturel annuel enrichi, le Sénégal peut se positionner comme un haut lieu de culture et de loisirs. Toutefois, l'absence de reconnaissance et de réglementation statutaire des métiers de la culture conduit ce secteur à rester dans l'informel et à constituer une activité marginalisée. Des pans significatifs de la population, notamment les jeunes, qui s'adonnent à ces métiers de la culture se retrouvent sans revenu fixe et sans assistance sociale. Leurs activités ne sont pas répertoriées dans les emplois à encadrer et à promouvoir.
- 112. Afin de promouvoir ce groupe d'entrepreneurs, acteurs et agents culturels, l'Etat mettra en place un environnement juridique et fiscal favorable et définira un statut professionnel de ce secteur. Cela permettra de créer des mécanismes de couverture à travers la création de mutuelles, l'encadrement par le renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture et l'appui aux institutions de développement culturel.
- 113. Le développement des nouvelles technologies de l'information et de la communication figure ègalement au rang des priorités retenues par tous les acteurs en matière de promotion des services. Dans cette perspective, l'État compte accélérer le développement des télé services par la promotion des investissements privés permettant ainsi la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la mation d'emplois. Pour cela, les mesures suivantes seront prises : (i) développer le marché public des services à l'horizon 2003; (ii) inciter le secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le dimaine des télé services et (iii) accroître et diversifier les prestations de télé services sur les marchés marchés marchés de la communication figure de la communication figure et diversifier les prestations et de la communication figure de la communication figure et developpement de la communication figure et developpement des télé services par la promotion des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la mation d'emplois. Pour cela, les mesures suivantes seront prises : (i) développer le marché public des telé services à l'horizon 2003; (ii) inciter le secteur privé à saisir les opportunités offertes dans le dimaine des télé services et (iii) accroître et diversifier les prestations de télé services sur les marchés marchés marchés de l'internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que la communication des accès au téléphone et à l'Internet ainsi que l

## 4.1. LES MESURES D'ACCOMPAGNEMENT

# Lacration de richesse dans un cadre macroéconomique sain

Pour être durable, l'essor des secteurs productifs doit s'accompagner d'une stratégie de des le l'este de l'este d'este d'es

- de redynamiser les chambres de commerce et de métier. Il s'agira de réformer radicalement l'organisation des chambres consulaires et renforcer leur rôle d'interface entre le secteur public et privé.
- de rationaliser et de renforcer le dispositif d'appui au secteur privé. La faiblesse des capacités de la grande majorité des entreprises des pays en développement, aggravée par les imperfections des marchés, explique la nécessité pour l'Etat de mettre en place un dispositif d'appui cohérent et performant au secteur privé. Les fonctions visées à travers le renforcement du dispositif devraient permettre de : (i) promouvoir les investissements et les exportations ; (ii) apporter un appui et une assistance technique et technologique aux entreprises ; (iii) promouvoir la qualité et la normalisation et (iv) améliorer l'accès des entreprises au crédit.
- 120. Les différentes fonctions ainsi présentées seront prises en charge par des structures qui, pour être efficaces, ont besoin d'avoir une autonomie de gestion et de décision comparable à celle d'une entreprise privée, d'entretenir des mécanismes de collaboration étroite avec la puissance publique pour la réalisation des engagements respectifs des différents acteurs et de pouvoir recourir à un système d'arbitrage rapide qui permette de faciliter les activités et de procéder à des évaluations périodiques des performances.
- 121. Ce faisant, il sera de l'initiative des entreprises de s'approprier les objectifs économiques et sociaux de la stratégie de réduction de la pauvreté dans leur concertation avec l'Etat et les partenaires sociaux, notamment dans le cadre d'une charte sociale. Spécialement pour les services d'infrastructures tels que l'eau, l'électricité, les télécommunications et les transports, l'Etat parachèvera la mise en place d'un cadre de régulation favorable au développement des investissements privés et à la réduction de la pauvreté.

## La politique d'appui au développement des PME

- 122. Comme dans tous les pays en développement, les PME ont un rôle capital à jouer au Sénégal dans la croissance et le développement économiques. Cela justifie un soutien de l'Etat à cette catégorie d'agents économiques. Les leçons tirées de l'expérience (au Sénégal et ailleurs) des différentes formes d'appui au développement des PME et des initiatives privées ont conduit l'Etat à adopter une stratégie axée sur les points suivants : (i) la stimulation de l'initiative entrepreneuriale; (ii) l'organisation et la facilitation de l'accès aux services de conseil; (iii) la mise en place d'une coordination du système global d'appui; (iv) la création d'un environnement favorable au développement des entreprises et (v) la coordination de l'appui international direct à l'entreprise. L'instrument de mise en œuvre de cette stratégie sera l'Agence de Développement des PME (ADPME). Elle aura pour cibles les PME du secteur formel et informel, les créateurs d'entreprises et les prestataires de services.
- 23. Sur le plan du financement, les expériences en cours en vue de la promotion des PME sont à consolider dans le sens de lever les principales entraves que sont l'apport de fonds propres, de garanties suffisantes et réalisables et de qualité du dossier. La démarche de proximité est une autre voie appelée à se développer, notamment à l'initiative des institutions mutualistes d'épargne et de crédit en plein essor et pour lesquelles une cadre juridique est déjà en place au niveau de l'UEMOA afin de préserver leur solvabilité. Le développement de la micro-finance, notamment en appui à l'auto-prise en charge, permet aux clients pauvres des institutions mutualistes d'accroître et de stabiliser leurs revenus, dans les zones urbaines et rurales.

# La politique de l'emploi en appui à la création de richesse

124. La politique de l'emploi sera centrée sur : (i) des mesures de gestion de la main d'œuvre qui contribuent à augmenter les capacités et les possibilités d'accès des pauvres à l'emploi; (ii) l'amélioration de la gestion et l'employabilité de la main d'œuvre; (iii) le renforcement de l'efficacité et la transparence du marché de l'emploi; (iv) la promotion de l'emploi indépendant en milieu rural et urbain.

Téducation dans tous les cycles ainsi que (iii) la réduction de l'analphabétisme à un rythme soutenu environnement lettré l'approche du faire-faire, en mettant l'accent sur le développement d'un environnement lettré durable.

- Dans le domaine de la petite enfance, l'Etat œuvrera à développer et améliorer sous tous les aspects protection et l'éducation des tout-petits et notamment des enfants les plus vulnérables de milieux protection et l'éducation des tout-petits et notamment des enfants les plus vulnérables de milieux des villes et des campagnes. Les efforts engagés dans le cadre de programmes comme le programme de Nutrition Communautaire (PNC) seront poursuivis et élargis.
- Dans l'enseignement primaire et secondaire, l'Etat mettra tout en œuvre pour réduire les disparités les sexes d'ici 2005 et instaurer l'égalité dans ce domaine en 2015, en veillant notamment à assurer filles un accès équitable et sans restriction à une éducation de base de qualité avec les mêmes duraces de réussite, tout en prenant en compte les besoins en enseignement religieux.
- De manière générale, l'Etat s'attachera à mettre en place les conditions devant lui permettre de répondre aux besoins éducatifs de tous les jeunes et de tous les adultes en assurant un accès équitable à programmes adéquats ayant pour objet l'acquisition de connaissances ainsi que de compétences des programmes à la vie courante. L'éducation non formelle sera soutenue à travers la poursuite de la construction des espaces jeunes, l'élaboration de modules de renforcement des capacités des jeunes et de leurs groupements.
- 133. L'accès à l'enseignement moyen et secondaire général sera élargi pour satisfaire la demande, en doublant dans la décennie du PDEF la capacité d'accueil de ce niveau d'enseignement, tout en supprimant les disparités régionales et locales et en rationalisant les effectifs avec l'objectif d'un ratio élèves/salle de classe de 50 pour le cycle moyen et 40 pour le secondaire.
- 134. En complément aux efforts publics, l'enseignement privé sera soutenu et l'implantation des structures d'éducation sera rationalisée afin d'en faciliter et accroître l'accès.
- 135. La démarche de l'Etat repose essentiellement sur les principes suivants : (i) la diversification de l'offre éducative ; (ii) un partenariat efficace et bien coordonné ; (iii) la décentralisation/déconcentration renforcée ; (iv) une éducation de qualité pour tous (égalité et équité) ; (v) l'atteinte par tous des normes de performance les plus élevées (qualité) et (vi) la gestion transparente et efficace.
- 136. Les stratégies globales qui s'appuient sur les principes directeurs ci-dessus, sont relatives à une gestion optimale des ressources financières et matérielles, une utilisation rationnelle des enseignants, une amélioration des programmes d'enseignement, un renforcement du réseau scolaire, un développement de l'enseignement des sciences et techniques et l'extension de l'utilisation des nouvelles technologies.

  Les stratégies spécifiques sont orientées en direction de la petite enfance, de l'éducation des filles, de l'acceptance des jeunes et des adolescents.
- Pour le développement intégré de la petite enfance, le Sénégal compte : (i) s'appuyer sur les armources et les pratiques sociales et culturelles de la communauté; (ii) impliquer tous les membres de la communauté dans un réseau efficace de soutien aux enfants; (iii) favoriser la coopération avec les institutions; (iv) initier un programme d'appui aux familles visant à soutenir les meilleures pratiques sur les plans sanitaire, nutritionnel et éducatif et (v) prêter une attention particulière aux enfants à besoins et aux groupes spécifiques comme les familles à faibles revenus, les ruraux, les institutions du SIDA etc. La politique d'encadrement des enfants sera poursuivie et le programme de construction de cases des tout-petits renforcé puis généralisé.
- Afin de bien stimuler l'éducation des filles dans l'enseignement élémentaire, l'Etat s'appuiera sur les stratégies suivantes: (i) une réelle mobilisation sociale de toute la communauté; (ii) le développement partenariat autour de l'école par la prise en charge effective de la question genre; (iii) le système de mobilisation des modèles (élèves, enseignantes, directrices); (iv) la recherche action trouver les moyens d'élimination des inégalités entre régions et entre sexes. L'application de

## 4.2.1.3 Eau potable

- 145. Les grands programmes d'actions entrepris ou envisagés dans le secteur de l'eau concernent essentiellement la gestion des besoins en eau. Ils visent à assurer une adéquation permanente entre les ressources en eau mobilisées et la demande en eau générée par le développement économique et social du pays.
- 146. En conséquence, les efforts engagés en matière de distribution de l'eau potable seront poursuivis et rensorcés en vue de satisfaire l'objectif visé par le Sénégal qui est d'assurer un accès facile et durable à l'eau potable et d'améliorer les conditions d'hygiène en portant à l'horizon 2010 le niveau d'accès, situé aujourd'hui à 28 litres par habitant et par jour, à 35 litres par habitant et par jour conformément aux recommandations de l'OMS. Les actions seront sous-tendues par un programme de forages équipés et interconnectés pour les villages de plus de 1.000 habitants qui ne sont pas desservis par des réseaux alimentation classique et en milieu urbain et périurbain parla réalisation de branchements sociaux pour Frau potable.
  - 147. Comme objectifs prioritaires, il est retenu d'accroître la qualité et le taux d'accès à l'eau potable (moins de 15 mn) qui se situe actuellement 87,9% pour le porter à 100% à l'horizon 2010 en dotant à court terme 600 localités rurales en forages motorisés, en construisant 500 forages - puits modernes pour des communautés n'ayant pas encore accès à l'eau potable et par la réhabilitation de 100 forages existant depuis 30 ans.
  - 148. Les stratégies retenues sont centrées autour de : (i) la maîtrise de la demande par des activités de planification d'ensemble de tous les villages satellites, sur un rayon de 5 km autour du forage; (ii) le développement des adductions avec des ouvrages de stockage adaptés et l'interconnexion des forages; (iii) la généralisation des branchements sociaux et la promotion d'actions de valorisation économique des points d'eau; (iv) l'accompagnement de tout projet d'accès à l'eau potable en milieu rural par un projet d'assainissement rural; (v) la gestion durable des ouvrages (maintenance) conformément aux orientations de la réforme sur la gestion des ouvrages hydrauliques; (vi) le dessalement des eaux pour approvisionner les zones où les forages ne constituent pas une solution et (vii) la promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages.

## Transport – mobilité 4.2.1.4

- 149. De manière générale, il apparaît que les pauvres constituent une des catégories sociales les plus mobiles au sein de la société et cela même si les moyens de transports font largement défaut. Cette forte mobilité est l'occasion pour ces populations de pouvoir capter des ressources extérieures nécessaires à leur survie. Les infrastructures, telles que les routes, les chemins de fer et les autres moyens de communication constituent un élément essentiel pour le désenclavement et l'intégration à l'économie mationale des régions, notamment périphériques. Les transports sont susceptibles d'avoir un impact positif important sur la réduction de la pauvreté en ce qu'ils permettent d'accéder aux ressources existantes ou potentielles. Les populations sont non seulement en mesure de se déplacer plus facilement entre régions rurales et urbaines mais elles sont plus susceptibles d'être informées des potentialités existantes. Par ailleurs, l'offre de transport urbain, qu'elle soit publique ou privée, ne permet pas aux populations de la périphèrie urbaine de se déplacer à tout moment de la journée. L'Etat, de concert avec les municipalités et le secteur privé s'attellera à assurer une meilleure organisation du secteur, une amélioration des transports ruraux et urbains.
  - 150. Les actions prioritaires envisagées portent sur : (i) le renouvellement du parc automobile de transport public; (ii) la rationalisation de l'offre de transport dans le but de supprimer toutes les pratiques qui renchérissent les coûts ; (iii) la sécurisation des travailleurs du transport par un accès à un statut organisé normalisé; (iv) le renforcement des échanges interurbains.
  - 151. Ces actions viennent en appoint au Programme Sectoriel des Transports (PST2). Entré en vigueur le 31 décembre 1999, ce deuxième Programme Sectoriel des Transports a pour objectif d'accroître

- 167. Cette démarche sera sous-tendue par : (i) l'amélioration continue du fonctionnement du système de soins de santé primaires et la capacité du système à prendre en compte les enfants des populations pauvres et exclues par la recherche de médicaments de qualité à bas prix, une plus grande ouverture de l'accès aux structures de santé, en particulier dans les régions les plus affectées de Kolda, Diourbel, Fatick et Louga; (ii) la promotion de l'éducation pour la santé de la mère et de l'enfant et (iii) la prennisation des résultats satisfaisants des programmes nationaux de santé tels que le Programme Elargi de Vaccination (PEV) et le Programme de Nutrition Communautaire (PNC).
- L'enquête de perception (EPPS, 2001) a mis l'éducation des enfants au quatrième rang des priorités des populations dans la stratégie globale de réduction de la pauvreté après l'emploi des jeunes et la baisse des prix des denrées de première nécessité et l'accès aux soins de santé de base. En conséquence, pour redresser significativement le taux de scolarisation dans les zones pauvres, particulièrement dans les régions de Tambacounda, Diourbel et Kolda, l'Etat expérimentera des programmes d'éducation fondés sur une dotation alimentaire ou monétaire aux familles les plus pauvres.
- 169. Dans ce cadre, l'Etat s'est engagé à élaborer et mettre en œuvre une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants des ménages les plus vulnérables intégrant : (i) la dotation des écoles des zones pauvres en cantines scolaires et latrines; (ii) des activités de sensibilisation, notamment auprès des parents et la promotion des RVO (Réhydratation par Voie Orale) et des activités nutritionnelles contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, la toxicomanie, le retard de croissance. Les actions entamées pour l'aménagement des espaces et des infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants et pour lutter contre les pires formes de travail des enfants seront poursuivies et renforcées. La législation en vigueur en matière de protection de l'enfant sera renforcée et vulgarisée. Des dispositions seront prises en vue de : (i) améliorer les conditions de travail et la qualité du service dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec la loi ; (ii) concevoir et mettre en œuvre des actions de promotion de la réinsertion sociale des enfants en conflit avec la loi; (iii) mettre en place des stratégies adaptées permettant aux enfants en conflit avec la loi de reprendre et de continuer leur scolarité; (iv) concevoir et mettre en œuvre des activités de formation des jeunes ; (v) créer et renforcer les capacités des institutions spécialisées de prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité (talibés, enfants abandonnés ou en conflits avec la loi) et (vi) faire un plaidoyer auprès des autorités politiques, religieuses, coutumières, partenaires au développement et de toute la communauté en faveur de meilleures conditions de vie des talibés.
- 170. Pour renforcer les acquis des nombreux efforts déployés par l'Etat et les autres acteurs dans le domaine de la protection de la femme, l'Etat s'attachera à : (i) approfondir les droits des femmes; (ii) améliorer la situation économique et sociale des femmes ; (iii) promouvoir l'éducation et la formation des femmes et des filles et (iv) promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes et des filles.
- 171. Le Fonds National d'Action Sociale (FNAS) a été mis en place pour contribuer à alléger les souffrances des populations démunies. Le constat aujourd'hui est qu'au Sénégal, il y a une absence notable de prise en compte des aspirations des personnes handicapées dans les différents chantiers de la notable de prise en compte des aspirations des personnes handicapées dans les différents chantiers de la notable (architecture, construction d'infrastructures publiques, gestion du cursus de formation, insertion professionnelle, etc.). En dehors de quelques actions d'assistance humanitaire, il n'existe pas encore de programmes spécifiques visant la promotion des personnes handicapées. Cette anomalie sera corrigée en mettant en place une politique visant à : (i) améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées; (ii) promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées; (iii) améliorer leur situation économique et sociale et (iv) lutter contre les préjugés défavorables dont elles sont victimes.
- 172. Pour atteindre ces objectifs, l'Etat s'attachera à : (i) créer les conditions facilitant l'accès des mandicapés aux médicaments et aux infrastructures sanitaires, existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques ; (ii) favoriser dans un contexte intégrateur l'accès des handicapés aux fournitures, aux infrastructures et équipements scolaires et universitaires existants ou en construction, par la prise en compte de leurs contraintes physiques et sensori-motrices ; (iii) faciliter

et téléphonique; (iii) la protection des forêts classées des coupes abusives, des défrichements et des feux de brousse dévastateurs afin de lutter contre la désertification et les conflits fonciers; (iv) la régénération des ressources naturelles à travers des programmes de reboisement; (v) l'édification de barrages de retenue et de digues anti-sel dans le but de lutter efficacement contre la salinisation progressive des sols qui plonge davantage les populations dans le cycle de la pauvreté.

- De façon plus générale, pour tous ces groupes susmentionnés, l'Etat s'attachera à encourager et renforcer les filets de sécurité sociale formels et informels en facilitant notamment l'accès aux aganismes d'assurance sociale, en encourageant la création de mutuelles de santé et d'autres structures de solidarité civile et sociale.
- Il convient enfin de préciser que toutes les actions précitées en faveur des groupes vulnérables pourraient être davantage renforcées avec l'appui des partenaires au développement, en cas de chocs empènes suffisamment forts qui remettraient en cause les projections macroéconomiques.

## 44 Mise en œuvre de la Stratégie

## 4.4.1 PRINCIPES DIRECTEURS DE LA MISE EN OEUVRE

- 183. La mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté sera régie par les principaux principes directeurs que sont la proximité, le faire-faire, la transparence, la participation, la célérité, la complémentarité et la synergie.
- a. en vertu du principe de proximité, les lieux de décision concernant la mise en œuvre des interventions relatives à la Stratégie de Réduction de la Pauvreté doivent être le plus proche possible des bénéficiaires et de leur lieu de résidence ;
- b. en vertu du principe du faire-faire, l'Etat reconnaît que la mise en œuvre de la Stratégie de Réduction de la Pauvreté n'est pas l'affaire seulement des instances officielles et administratives, mais également celle des collectivités locales, des acteurs de la société civile et du secteur privé;
- c. en vertu du principe de transparence, il conviendra de mettre en place aux différents niveaux d'intervention, une série de mécanismes garantissant la visibilité et le contrôle, de façon à établir l'équilibre entre responsabilité et autonomie;
- d. en vertu du principe de participation, les bénéficiaires des projets et programmes de pauvreté doivent ètre associés à toute décision les concernant personnellement;
- e. In wertu du principe de célérité, il conviendra d'adopter des procédures qui assurent à la fois la rapidité et l'ansparence dans les décaissements, la passation et l'exécution des marchés;
- L mwertu du principe de complémentarité et de synergie, la stratégie doit viser la combinaison efficiente moyens et des ressources en vue d'optimiser les résultats.

#### 4.4.2 INSTRUMENTS ET PROCEDURES DE MISE EN ŒUVRE

Dès son approbation par les conseils de la Banque Mondiale et du FMI, le DSRP servira de cadre prationnel aux contributions des partenaires au développement à la lutte contre la pauvreté. Le DSRP appelé à devenir un cadre de référence à l'élaboration des plans sectoriels de développement et des programmes d'investissement, tout en exerçant une influence positive sur les différents instruments de planification au niveau local.

représentants des populations cibles comprenant notamment les agents des services déconcentrés ou décentralisés, les élus locaux, les dirigeants d'organisations communautaires telles que les associations villageoises de développement, les groupements féminins, les organisations de jeunes et les associations professionnelles, de façon plus générale, les organisations de la société civile.

- 194. En s'appuyant sur les principes de base de la stratégie et en s'inscrivant dans une dynamique de mhérence avec les options fortement affirmées dans le cadre de la décentralisation, le cadre institutionnel me mise en œuvre du DSRP peut être articulé autour de deux niveaux : le niveau stratégique et le niveau spérationnel.
- Le niveau stratégique est celui de la définition et de la formulation des politiques tandis que le niveau expérationnel est celui de l'exécution des politiques : ce dernier niveau est le domaine des programmes et projets et doit être exercé à travers les comités de pilotage. Une claire distinction de ces deux niveaux contribuera à la mise en place de conditions assurant la bonne exécution des politiques, programmes et projets et l'atteinte des résultats escomptés.
- Dès lors, le souci du Gouvernement est de s'assurer que les actions que mèneront les partenaires sont cochérence les unes par rapport aux autres et que sur le terrain, les interventions obéissent aux priorités définies dans le DSRP et sont sous la responsabilité des organes suivants : (i) un conseil interministériel d'orientation et de décision présidé par le Premier Ministre; (ii) des organes de pilotage au niveau central (présidé par le Ministre de l'Economie et des Finances) et au niveau régional (présidé par le Gouverneur) qui sont les maîtres d'œuvre du programme ; (iii) des organes de suivi et d'évaluation technique en appui aux organes de pilotage qui assurent la mise en œuvre.
- 197. Les organes de pilotage aussi bien au niveau national que régional et de suivi évaluation mobilisent l'ensemble des acteurs que sont l'administration, les collectivités locales, la société civile et le secteur privé. Le programme sera exécuté par les divers acteurs du développement qui travaillent à la base. Les bailleurs de fonds seront associés aux organes de suivi et d'évaluation. Il sera mis en place un dispositif d'information capable de faciliter une meilleure liaison entre les différents organes (cf organigramme en annexe).
- 198. La mise en place d'un système de suivi et d'évaluation est essentielle pour juger de la progression réalisée en direction des objectifs visés et des résultats à atteindre. Elle vise les objectifs suivants : (i) le suivi du processus (de la progression) de la mise en œuvre de la stratégie; (ii) l'évaluation de ses impacts à travers les indicateurs intermédiaires et de résultat; (iii) le suivi et l'évaluation de l'exécution financière et (iv) la mise en place d'un système d'information.

# 4.5 Les risques de la stratégie

- Les risques de la stratégie sont liés : (i) aux chocs exogènes qui peuvent compromettre les objectifs macro-économiques ; (ii) à la capacité d'absorption des ressources du plan d'actions prioritaires en repport avec les procédures budgétaires actuelles qui peuvent compromettre la mise en œuvre de la stratégie au niveau de la célérité dans les décaissements et (iii) au contrôle efficient de l'utilisation des ressources. Les moyens pour minimiser ces risques appellent de la part :
- -delletat : (i) la consolidation et le renforcement d'un environnement juridique propice à la stabilité sociale et à une croissance économique mieux répartie ; (ii) la mise en place de mécanismes fluides et transparents de contrôle, d'affectation et d'utilisation des ressources ;
- de la Société civile : un rôle dynamique et mobilisateur des individus, des groupes, des communautés qui facilite l'interaction sociale, l'appropriation et la participation des populations à la définition, l'exécution et le confrôle des politiques ;
- de Secteur privé: un partenariat clé avec l'Etat et la Société civile; pour ce faire, des cadres de concertation seront mis en place;

	Coeff. de la	T Student	ESAM I (1994)-	QUID (2001)-	contribution
	régression		moyenne	moyenne	
imitante	11.687	96.076	1.00	1.00	0.0
imatéristiques du chef de ménage					
Age (en année)	-0.0216	-5.182	50.41	50.06	9.4
Age au carré	0.0002	4.974	2733.65	2705.22	-6.8
				W-10	
Intependant non agricole	0.025	0.958	0.21	0.23	0.5
Employé	0.030	0.891	0.16	0.19	1.1
Thes travail	-0.059	-2.242	0.21	0.31	-6.8
inièpendant agricole (référence)	-				
Instruction de niveau secondaire	0.153	4.280	0.08	0.09	1.2
istruction de niveau post-secondaire	0.307	4.519	0.02	0.06	12.7
Immution autre (référence)				THAT I THE	
Miniaux pour le toit					
Miton	0.214	5.097	0.13	0.19	16.1
Manc	0.049	2.066	0.36	0.35	-0.7
Mule/ardoise	0.087	2.422	0.19	0.15	-3.6
Maume/paille/autre (référence)	-				
Paisance			-		
Classe d'eau	0.314	5.995	0.07	0.07	2.7
Tatrines couvertes	0.054	1.980	0.36	0.42	4.4
Larines non-couvertes	0.026	1.046	0.22	0.23	0.1
Autre (référence)		1.010	0.22	0.23	
ingie pour la cuisine					
Swélectricité	0.124	3.535	0.21	0.34	19.7
Carbon de bois	-0.026	-1.069	0.21	0.10	
Antre	-0.209	-3.181	0.02	0.02	0.3
Bus de chauffe (référence)	-0.209	-5.161	0.02	0.02	
Some d'éclairage					
Electricité	0.256	4.354	0.28	0.26	22.0
Impe à gaz				0.36	23.8
Iampe tempête	0.394	2.712	0.00	0.01	1.1
	0.112	2.254	0.36	0.33	-3.3
lampe à pétrole artisanale	0.027	0.545	0.24	0.22	-0.8
Bougie	0.222	3.549	0.07	0.06	-1.7
Bus (référence)	-				
lussion de biens durables					
Frà repasser électrique	0.192	3.327	0.03	0.03	-0.8
Mévision	0.081	2.684	0.21	0.25	3.8
Indio/radiocassette	0.107	5.290	0.72	0.75	4.5
Chisinière moderne	0.281	4.979	0.04	0.04	-0.4
Mitocyclette	0.027	0.587	0.02	0.03	0.3
Witure	0.313	6.852	0.04	0.05	3.2
Mein de résidence					
Zimes urbaines	0.337	10.970	0.42	0.46	13.2
Dikar	0.080	1.644	0.24	0.27	2.9
Leuinchor	-0.161	-3.275	0.06	0.05	1.6
Dourbel	0.050	1.121	0.10	0.11	0.3
List-Louis	0.077	1.821	0.10	0.10	-0.3
Sabacounda	0.214	4.379	0.05	0.06	0.7
Basiack	-0.030	-0.742	0.03	0.10	0.4
This	-0.033	-0.811	0.11	0.10	
Leipe	0.337	7.388	0.13	0.13	0.4
:Back	-0.110	-2.425			-2.9
Wilda (référence)	-0.110	-2.423	0.06	0.06	0.1

While de détermination de l'incidence de la pauvreté :

premier temps les dépenses par équivalent adulte de 1994/95 ont été générées à partir de l'estimation ci dessus. Le seuil qui conduit à une de la pauvreté de 58 % (taux effectivement observé en 1994/95) sur la base des dépenses générées a été déterminé. Ce seuil se situait à TESAM-I.

Luxièrenses par équivalent adulte ont été générées à partir du QUID (2001) et ont été comparées au seuil de 328f/j par équivalent adulte.

## Annexe 2: Plan d'Actions Prioritaires

Annexe 2 : Plan d'Actions Prioritaires - Financement par secteur

A	AXES STRATEGIQUES - SECTEURS	Année	Montant prévu DSRP	Gap de financement	Financemer	BDF
	Total		277 379	131 465	30 539	100 9
	70	2003	35 037	6 300	2 667	3 (
	Agriculture	2004	33 652	8 578	3 433	5 1
		2005	34 136	12 770	5 300	74
		2003	25 691	14 938	2 762	12
	Infrastructures de soutien	2004	29 194	14 230	3 442	10
in _		2005	33 292	22 418	4 245	18
50		2003	850	675	50	
ne Ine	Elevage	2004	850	750	50	
ie –		2005	850	750	50	
10	D2 I	2003	6 000	2 500	0	2
00	Pêche	2004	6 000	2 500	0	2
) ec		2005	6 500	2 577	140	2
Cr	Artisanat	2003	007	007	140	
na	Artisaliat	2004	9	0	9	
9		2003	3 500	0	o	
-p	Industrie	2004	3 500	0	o	
ü	madstric	2005	3 500	0	0	
5		2003	12 500	7 952	3 200	4
L S	Energie	2004	12 500	9 500	2 200	7
da		2005	12 500	9 500	2 200	7
Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain		2003	1 750	1 250	0	1
cs	Mines	2004	1 750	1 250	0	+ 1
ch		2005	1 750	1 250	0	1
-		2003	840	840	0	
g	Tertiaire	2004	1 120	1 120	0	1
no		2005	1 400	1 400	0	1
ati		2003	100	100	0	
20	Investissements et exportations	2004	0	0	0	
0		2005	0	0	0	
		2003	2 300	2 000	0	2
	Appui aux PME	2004	2 300	2 300	100	2
-		2005	2 300	2 300	100	2
	FL:	2003	350	350	200	
	Emploi	2004	350	350 350	200	
	T-4-1	2003				
9 -	Total		257 524	177 018	12 666	164
omotion des services sociaux de base	Education - Formation	2003	16 347	8 047	300	7
an	Education - Pormation	2004	16 382 16 418	7 182 6 118	350 500	5
00		2003	19 064	13 479	1 104	12
S	Santé	2003	20 262	14 942	1 891	13
e l	Same	2005	21 616	16 436	2 205	14
- 8 Z		2003	12 215	3 846	743	3
servi	Eau potable	2004	12 500	8 525	1 485	7
S		2005	12 500	12 000	2 026	9
otion des	D	2003	30 742	20 280	320	19
ou	Ressources naturelles et	2004	33 009	26 523	396	26
oti	environnement	2005	33 209	29 566	563	29
mc	Assainissement	2003	4 280	3 380	220	3
prom		2004	4 420	3 284	273	3
		2005	4 560	3 410	290	3
0	Total		74 745	61 838	7 130	54
5	Enfants	2003	15 100	12 900	1 000	11
20 00		2004	18 050	14 800	1 250	13
Se P		2005	19 3(n)	15 950	1 900	14
a ta	Femmes	2003	5 533	5 233	0	
ne l		2004	1 533	1 233	0	
groupes vulnérables		2005	1 800	1 500	0	1
SS	III''-	2003	566	566	405	
De de	Handicapés	2004	709	709	550	
00 -		2005	747	747	525	
20	Aînás	2003	200	200	0	
des	Aînés		200	200	0	
des groupes		2005	3 500	200	500	
Ĕ	Habitat des groupes vallaérables	2003	3 500	2 200	500	
<	Habitat des groupes vulnérables		3 700	3 400	500	
			197 132	107 503	13 611	9:
	-	2003	201 888	120 176	16 120	104
TOTAL GENERAL				142 642	20 604	12
	TOTAL GENERAL	2005	210 628	142 047	20 6040	17

Les ressources PPTE seront destinées au milieu rural (80%) et aux zones périphériques des villes (20%). Elles serviront à combler le gap de financement des actions prioritaires identifiées dans les secteurs de l'éducation, de la santé, de l'accès à l'eau potable, de l'assainissement et de l'agriculture.

- des Partenaires au développement : la nécessité d'accompagner le processus et aider à absorber les chocs exogènes qui pourraient compromettre les objectifs macro-économiques ;

- des Bénéficiaires : une implication effective pour une bonne appropriation de la stratégie.

els i pulsaren promition in designate en mentrus al en manuel de manuel designate en manuel en la manuel de manuel d

- 185. Les programmes sectoriels seront considérés comme les principaux instruments de mise en œuvre du DSRP. De tels programmes décriront de manière détaillée et pour les différents secteurs considérés, les objectifs à atteindre, la nature des activités à mettre en œuvre, les zones d'intervention, le calendrier d'exécution des activités et les résultats attendus.
- 186. Ces programmes constitueront un cadre suffisamment souple pour permettre une meilleure coordination des activités des bailleurs de fonds qui auront la possibilité d'apporter leur assistance dans les domaines où ils ont des avantages comparatifs.
- 187. Par ailleurs, l'attention particulière que le DSRP accorde aux impératifs de bonne gestion publique, en particulier au niveau du budget de l'Etat, implique que les résultats qui sont définis dans le DSRP et auxquels est axée la stratégie de réduction de la pauvreté soient fondés, d'une part, sur l'amélioration du système d'information pour éclairer les choix budgétaires et, d'autre part, sur l'amélioration du processus budgétaire.
- 188. L'intégration dans le processus budgétaire des fonds mobilisés dans le cadre de la lutte contre la pauvreté semble nécessaire pour plusieurs raisons : l'intégration des fonds de lutte contre la pauvreté dans le budget global permettra d'éviter les doubles emplois et de créer une synergie des dépenses. Une telle intégration des fonds de lutte contre la pauvreté dans le processus budgétaire confirmerait le DSRP dans son rôle de consolidation du lien entre allégement de la dette et réduction de la pauvreté.
- 189. Compte tenu de ces considérations, il s'avère important que les ressources mobilisées dans le cadre de la réduction de la pauvreté soient intégrées dans le processus de planification et de programmation de l'Etat en s'assurant de toute la transparence et l'esprit de responsabilité requis dans la gestion des apports pour le financement d'activités identifiées dans le DSRP. A cet égard, les priorités porteront sur les besoins spécifiques de base et sur les zones les plus pauvres (milieu rural, périphérie des villes).
- 190. Une fois estimé le coût des activités prioritaires de la stratégie, les obligations de résultats qui s'imposent à tous les acteurs requièrent que les ressources affectées à leur financement proviennent en priorité de la contribution de l'Etat, de l'allégement de la dette et de l'assistance des partenaires au développement et soient mobilisées, utilisées et leur impact évalué de façon coordonnée, partagée et transparente. Il est envisagé, dans une phase transitoire en attendant des réformes larges (profondes) couvrant l'ensemble des finances publiques, des mécanismes de simplification portant sur l'ensemble des dépenses du programme d'actions prioritaires.
- 191. Enfin, les dispositions décrites ci-dessus visent à assurer une prise en charge opérationnelle de la participation et du lien étroit à préserver entre allégement du poids de la dette et réduction de la pauvreté. A cet égard, il est attendu que la mise en œuvre de la stratégie soit l'occasion de bâtir et entretenir un nouveau partenariat avec les bailleurs de fonds bilatéraux et multilatéraux qui sont, en particulier, interpellés pour coordonner leurs concours en termes de volumes mobilisés, de procédures et de suiviévaluation. Au nom de ce nouveau partenariat, il est attendu des bailleurs de fonds qu'ils privilégient l'assistance budgétaire sur au moins trois années et intègrent les fonds destinés à des projets dans une approche de programme sectoriel ou au sein de mécanismes de panier commun de ressources, au moins pour le financement des activités prioritaires de la stratégie de réduction de la pauvreté.
- 192. A moyen terme, l'Etat généralisera l'expérience des budgets par objectifs initiés dans les secteurs de l'éducation et de la santé, au sein d'un cadre de dépenses publiques à moyen terme, cohérent avec la législation sur la décentralisation et conforme aux standards internationaux de transparence.

# 4.4.3 CADRE INSTITUTIONNEL DE MISE EN OEUVRE ET DE SUIVI EVALUATION DU DSRP

193. Les différents acteurs (Etat, collectivités locales, société civile, secteur privé, bailleurs de fonds) auront pour responsabilité de s'assurer que le programme touche effectivement les populations ciblées. Dans le souci de parvenir à cette fin, il s'avère nécessaire d'établir des réseaux d'interlocuteurs et de

l'acquisition par les personnes handicapées de moyens de production en vue de les aider à développer des activités génératrices de revenus et à s'intégrer aux réseaux de promotion économique et sociale existants; (iv) vulgariser, par des méthodes et supports appropriés, les expériences positives développées par les personnes handicapées et transformer, par des activités de sensibilisation, les attitudes défavorables vis-à-vis des personnes handicapées.

- 173. Pour ce qui est des programmes en faveur des aînés, il y a lieu de corriger l'absence d'initiatives destinées à prendre en compte cette catégorie. Dans ce cadre, le programme de l'Etat axé sur les questions de population prévoit : (i) la mise sur pied d'un système de prise en charge des aînés ; (ii) la reconversion professionnelle et (iii) la garantie de l'épanouissement physique et moral des aînés.
- 174. Dans ce cadre, l'Etat mettra en place les dispositions nécessaires à une amélioration du pouvoir d'achat des personnes retraitées, la sécurité du travail des aînés qui exercent une activité professionnelle et la mise en place de structures sanitaires spécialisées en gériatrie en vue d'améliorer la couverture de leurs besoins sanitaires.
- 175. Pour améliorer les conditions de vie des jeunes, l'Etat s'attachera à : (i) renforcer les ressources du Fonds National d'Action pour l'Emploi (FNAE) et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse; (ii) accroître le nombre de centres de conseils ADO et (iii) développer des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes.
- 176. S'agissant des personnes déplacées et réfugiées, des dispositions spécifiques seront prises pour leur permettre de bénéficier des opportunités de création de richesse, de renforcement des capacités et d'accès aux services sociaux de base. A cet égard, un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées sera mis en place avec l'appui des partenaires au développement.
- 177. Pour donner une réponse satisfaisante à la situation des zones vulnérables et pour assurer un meilleur ciblage des actions, l'Etat mettra en place un dispositif de suivi et d'alerte qui devra permettre d'isoler les valeurs extrêmes «très mauvaises» (par ex. une très forte mortalité infantile) et les valeurs « très bonnes » que l'on cherchera à interpréter de manière efficiente. Dans le cadre d'une phase pilote, des programmes ad hoc seront mis en place à la lumière de la cartographie de la vulnérabilité, puis généralisés progressivement si le ciblage induit par un tel dispositif s'avère concluant.
- 178. En milieu urbain, la taudification du bâti, le nomadisme des populations des quartiers péri-urbains durant l'hivernage et les mois qui suivent, les problèmes d'hygiène et de santé entraînés par les inondations, l'insécurité liée à la mal-urbanisation sont un ensemble de facteurs de vulnérabilité dépendant du cadre de vie dans les quartiers populaires. Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées constitue une prioprité susceptible d'offrir un cadre de vie favorable au bien être social. La réhabilitation foncière devrait être généralisée aux nombreux quartiers concernés par ces inondations et les risques qu'elles engendrent, avec les conséquences en matière d'insécurité, de précarité du cadre de vie et l'angoisse des citadins.
- 179. Les acquis en matière d'habitat planifié qui ont caractérisé le Sénégal jusqu'aux années 1970 ont cédé la place aux quartiers spontanés. L'offre d'habitat est inadéquate et peu accessible aux couches populaires. L'accès à la propriété foncière durant l'âge actif constitue ainsi une préoccupation centrale et appelle des initiatives novatrices en matière d'habitat social, notamment à travers la formulation d'une lettre de politique de développement pour l'habitat social.
- 180. En milieu rural, en plus du sous-emploi, du faible taux de scolarisation et de productivité, les problèmes fonciers, ceux relatifs au manque d'eau, à l'énergie alternative et aux infrastructures, ont un effet déstructurant sur l'organisation sociale des villages. Aussi, les actions de l'Etat dans le domaine rural visent notamment: (i) la mise en place de solutions durables au problème récurrent du manque d'eau à travers des infrastructures hydrauliques (forages, puits) et des aménagements hydroagricoles; (ii) le désenclavement des zones difficiles d'accès par l'installation de pistes de production, le bitumage des routes, le renouvellement et l'entretien du réseau de chemin de fer, l'extension des réseaux électrique

au cœur des préoccupations. Dans ces différents chantiers, le fil conducteur et le cœur du programme de modernisation de l'Etat devraient être l'établissement d'un système d'information intégrant les plus récentes technologies et couvrant les principaux leviers de développement économique (fiscalité et dépenses publiques, Etat civil, archives judiciaires, statistiques et données économiques et sociales, informations administratives, etc.).

# 4.2.3.2 Rationalisation et approfondissement de la décentralisation et du développement local

- 162. Au Sénégal, le processus de décentralisation a connu plusieurs étapes à l'issue desquelles certaines compétences ont été transférées, mais dont l'exercice se heurte à plusieurs difficultés. Les différentes évaluations ont mis en exergue : (i) le manque notoire de moyens dont disposent les collectivités locales pour faire face aux exigences et compétences qui leur sont transférées ; (ii) la non fonctionnalité des organes d'appui et (iii) la mauvaise compréhension du sens de la décentralisation. A moyen et long termes, l'Etat vise à forger un cadre global destiné à améliorer le développement local, la gestion financière et administrative des collectivités locales tout en améliorant les moyens humains, la programmation et le financement des infrastructures et des équipements et en assurant la participation à la base en vue d'approfondir la démocratie.
- 163. L'Etat s'attachera à poursuivre et approfondir la décentralisation, notamment en assurant un appui pour le développement institutionnel en vue de la promotion d'une véritable administration locale. Des dispositions seront prises en ce qui concerne le système de la fiscalité locale en vue de permettre aux collectivités locales de dégager suffisamment de moyens pour le financement d'investissements publics locaux. Les compétences des collectivités locales seront renforcées et élargies tout en procédant à un découpage territorial plus rationnel, permettant de constituer des entités plus viables sur le plan administratif et financier.

# 4.3 Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

## 4.3.1 DEFINITION DE LA VULNERABILITE

164. La vulnérabilité est l'état de dénuement parfois dû à l'absence ou à la faiblesse de revenus et de ressources devant permettre de faire face aux besoins et qui expose l'individu à des risques parfois difficiles à supporter. La vulnérabilité peut être structurelle ou transitoire. Le contexte de vulnérabilité est déterminé par l'environnement dans lequel vivent les gens. Les moyens d'existence et la disponibilité générale des avoirs sont affectés radicalement par les tendances critiques qui influencent la situation économique et sociale des individus et leurs stratégies de survie.

# 4.3.2 CARACTERISTIQUES DES GROUPES: le ciblage des groupes vulnérables

165. Les éléments qui permettent de cibler les groupes vulnérables sont essentiellement les lieux de résidence, les groupes vulnérables vivant principalement dans le milieu rural et les zones périphériques des villes. Les groupes vulnérables se retrouvent pour la plupart dans les catégories sociales suivantes : les enfants, les femmes, les handicapés, les aînés, les jeunes, les personnes déplacées et réfugiées.

## 4.3.3 PRISE EN CHARGE DES GROUPES VULNERABLES

166. Pour la promotion et la protection des enfants, la politique de l'Etat vise à : (i) assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables ; (ii) scolariser et former les enfants en âge scolaire et non pris en charge ; (iii) protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi ; (iv) développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi ouvert ; (v) susciter une mobilisation sociale pour l'amélioration des conditions de vie des talibés dans les daaras<sup>6</sup>et (vi) développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflit avec la loi.

<sup>&</sup>lt;sup>6</sup> Institutions non formelles d'enseignements coranique et arabe.

l'efficacité des opérations de prestation de services et des infrastructures en vue de contribuer à la croissance économique, à la réduction de la pauvreté et à la protection de l'environnement. Il s'appuie sur les différents modes de transport interurbains et internationaux. La stratégie adoptée comprend principalement : (i) des mesures de renforcement institutionnel et de modernisation des structures pour accroître l'efficacité du secteur, renforcer les capacités de planification, de programmation, de conception et de gestion des institutions ; (ii) des actions d'entretien et de réhabilitation d'infrastructures, notamment du chemin de fer ; (iii) le renforcement de l'implication du secteur privé dans la gestion et les investissements du secteur et (iv) la finalisation de la stratégie de transport rural qui sera sous-tendue par le Programme National d'Infrastructures Rurales (PNIR).

## 4.2.2 CAPITAL NATUREL ET CADRE DE VIE

## 4.2.2.1 Gestion des ressources naturelles et de l'environnement

- 152. Le capital naturel, qui contribue à renforcer le capital humain, est à l'instar de celui-ci un axe important de la croissance à long terme, mais également du cadre de vie. Aussi, dans le domaine de la gestion des ressources naturelles et de l'environnement, les objectifs prioritaires suivants ont été retenus : (i) la valorisation des ressources forestières (exploitation rationnelle et durable, diversification des combustibles, réduction des pertes à la consommation) ; (ii) la sauvegarde de l'environnement et la lutte contre la désertification; (iii) la sauvegarde de la faune et de la flore; (iv) la sauvegarde de l'environnement marin et côtier ; (v) la recherche d'un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité ; (vi) la valorisation des ressources sauvages; (vii) l'amélioration du cadre de vie en milieu urbain et rural ; (viii) le renforcement des capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement (GRNE) par la formation, l'éducation, la sensibilisation, l'alphabétisation etc. ; (ix) l'accroissement de l'accès des populations pauvres aux énergies de substitution; (x) la gestion communautaire des aires protégées ; (xi) l'optimisation des interventions de l'Etat, conformément au Code de l'Environnement.
- 153. A cette fin, la stratégie retenue sera basée sur une démarche qui s'appuie sur : (i) la protection et la régénération des ressources fragiles; (ii) la préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif (réhabilitation et restauration des terres dégradées); (iii) le renforcement de la gestion des aires protégées et des réserves naturelles par l'atténuation de la pression démographique sur l'environnement, notamment à travers l'élaboration participative des Plans d'Aménagement et d'Occupation des Sols (PAOS); (iv) l'amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement des ordures.
- 154. Les axes stratégiques pour une amélioration du capital naturel reposeront sur un cadre institutionnel amélioré et une meilleure organisation de la gestion de l'environnement, la suscitation et la stimulation des attitudes positives d'appropriation des stratégies et des actions par l'ensemble des acteurs et la promotion de la préservation et de la protection des ressources naturelles.

## 4.2.2.2 Assainissement

- 155. A moyen et long termes, il est retenu de relever, en milieu rural comme en milieu urbain, le taux de desserte en réseau d'assainissement et d'accès aux services offerts pour améliorer, par des activités spécifiques, le cadre de vie des populations. Le taux d'accès à l'assainissement urbain, qui est de 37% de manière globale, devrait être doublé pour Dakar et sa périphérie et celui d'utilisation des latrines en milieu rural, augmenterait sensiblement.
- 156. Le projet d'assainissement et de promotion de l'hygiène sanitaire, retenu à ce niveau, couvre 150 localités en vue de promouvoir, par une opération pilote, le développement de l'assainissement en milieu rural, avec comme objectifs spécifiques : (i) d'améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des excréta ; (ii) d'améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et ménagères ;

techniques adaptées à chaque milieu nécessite des connaissances précises sur les questions qui se posent. Ainsi les attentes des familles devront trouver des réponses pertinentes à travers la recherche - action.

139. Pour l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents, les stratégies sont articulées autour de : (i) la révision en profondeur de l'offre de formation formelle et non formelle (alphabétisation, éducation communautaire de base etc.) et la mise en place d'une carte nouvelle des filières; (ii) l'élaboration/ révision des programmes de formation selon l'approche par les compétences; (iii) la promotion d'un partenariat dynamique avec le privé; (iv) l'organisation du système d'apprentissage en suscitant un consensus, en fondant l'apprentissage sur les valeurs sociales de solidarité et en mettant en place un cadre juridique approprié; (v) la réduction des inégalités entre sexes et la résorption des disparités géographiques par la promotion des jeunes filles et un appui conséquent aux zones défavorisées; (vi) la formation des adolescents et des jeunes de 13 à 18 ans décrochés du système éducatif formel et non formel sans disposer des outils minimaux; (vii) l'extension du champ d'action aux attitudes et valeurs liées à la paix, la tolérance, la santé, la préservation de l'environnement, aux compétences professionnelles, en langues, calcul etc.; (viii) l'alternance entre lieux de formation théorique et lieux de travail des maîtres-pilotes et (ix) le développement de l'approche de « faire-faire » à l'instar de celle développée dans l'alphabétisation.

## 4.2.1.2 Santé

- 140. En plus des soins de santé primaires dont le développement est une priorité depuis la Conférence de Alma-Ata en 1978, la politique de santé et d'action sociale du Sénégal repose fondamentalement sur la prévention. Toutefois, l'impact des efforts consentis par l'Etat par l'accroissement du budget de la santé au cours des dix dernières années en vue d'atteindre en 2002 la norme de 9 % du budget national comme préconisé par l'OMS, a été atténué par le déficit de personnel, des infrastructures sanitaires et en conséquence des soins de santé.
- 141. A travers le Plan National de Développement Sanitaire (PNDS) mis en place pour la période 1998-2007 à la suite d'une large concertation ayant impliqué tous les échelons de la pyramide de santé, l'Etat vise principalement l'amélioration du bien-être des populations par la réduction de la mortalité notamment infanto-juvénile et maternelle, de la morbidité, des invalidités, etc.
- 142. Les programmes de mise en œuvre du PNDS visent à « promouvoir l'accès aux services sociosanitaires pour les populations pauvres » à travers : (i) l'amélioration de l'accès des pauvres aux services médicaux; (ii) le développement des services de santé à base communautaire et (iii) l'amélioration des conditions d'hygiène et d'assainissement en zone rurale et périurbaine.
- 143. Quatre objectifs prioritaires sont retenus : (i) l'amélioration de la qualité et de l'offre de services de santé dans les régions où la situation sanitaire et l'état de pauvreté sont encore jugés préoccupants; (ii) le développement des services de santé à base communautaire; (iii) le développement, chez les populations, d'attitudes et comportements de prévention des maladies et (iv) la lutte contre le VIH/SIDA et le paludisme.
- 144. La stratégie retenue sera fondée sur : (i) la correction de l'insuffisance de l'accès aux soins par une politique de dotation suffisante et de qualité en infrastructures et le recours à des services à base communautaire pour pallier l'insuffisance de personnels ; (ii) l'allégement des dépenses de santé (médicaments surtout) chez les pauvres ; (iii) l'accès aux mutuelles de santé; (iv) le développement des ressources humaines ; (v) l'appui au secteur privé et à la médecine traditionnelle ; (vi) le renforcement du contrôle des maladies endémiques et de la surveillance épidémiologique ; (vii) l'accroissement des performances des programmes de santé de la reproduction ; (viii) l'appui institutionnel au niveau central, régional et du district; (ix) la promotion des mesures de protection individuelle et collective par l'hygiène et l'assainissement et le développement de réflexes de prévention à travers une approche communautaire.

125. Ces mesures seront accompagnées par la promotion des activités à haute intensité de main d'œuvre (HIMO) qui offrent la possibilité de privilégier l'utilisation intensive de main d'œuvre locale dans la construction, la réhabilitation et l'entretien des infrastructures productives, économiques et sociales. L'approche HIMO devrait trouver un terrain d'application privilégié dans les travaux initiés par l'Etat et les Collectivités locales avec le concours de l'Agence de Développement Municipal (ADM) et de l'Agence d'Exécution des Travaux d'Intérêt Public (AGETIP). Bien menée, elle peut contribuer à lutter efficacement contre le sous-emploi des jeunes en ville, principale source de leur pauvreté.

## 4.2 Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

## 4.2.1 CAPITAL HUMAIN ET RENFORCEMENT DES CAPACITES

126. La mise en place d'infrastructures de base de qualité et mieux réparties géographiquement ainsi que la mise à la disposition des populations de services sociaux indispensables constituent des préalables pour renforcer le stock de capital humain et apporter des solutions viables à la demande sociale à travers des investissements conséquents, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'hydraulique et des transports. Tous les supports communicationnels qu'offre la culture (théâtre, cinéma, dessin, peinture...) seront utilisés pour une information et une sensibilisation dans tous les domaines d'intervention.

## 4.2.1.1 Education - formation

- 127. En 1998, l'Etat a démarré le Programme Décennal de l'Education et de la Formation (PDEF) qui fixe les orientations du gouvernement en matière d'éducation jusqu'en 2010. Ce programme qui inaugure une étape nouvelle dans l'évolution du système éducatif a été initié par l'Etat en collaboration avec les partenaires financiers, la société civile, les institutions et les agences du secteur de l'éducation afin d'impulser un développement quantitatif et qualitatif du système éducatif et de la formation. Il est renforcé dans ses objectifs par le Programme Education pour Tous (PET). Les objectifs majeurs définis pour les différents niveaux d'enseignements sont les suivants : (i) la généralisation de l'enseignement primaire en l'an 2010; (ii) la réallocation de 49 % du budget de l'Education Nationale à l'enseignement élémentaire; (iii) l'amélioration de l'accès et de la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement; (iv) un accès plus important des élèves dans l'enseignement moyen et secondaire; (v) l'amélioration de la qualité de l'enseignement et de la recherche universitaire.
- 128. La bonne exécution du programme décennal constitue une priorité dans l'objectif de scolarisation universelle (TBS 100 %) en l'an 2010. En plus, une meilleure maîtrise des flux, l'adéquation de l'enseignement technique et professionnel aux besoins de l'économie nationale et la meilleure allocation des ressources publiques permettront une plus grande efficacité du système éducatif et de la formation. Le secteur privé et l'éducation non formelle continueront d'être mis à contribution afin de renforcer la poursuite de l'objectif d'éducation pour tous et de satisfaire la forte demande. A ce titre, l'Etat veillera au renforcement des actions des programmes en cours en insistant sur l'accès à l'éducation de base des couches les plus défavorisées, la scolarisation de la petite fille, l'éducation non formelle des adolescents et des adultes qui n'ont pas accès au système formel, l'éradication de l'analphabétisme, particulièrement chez les femmes ainsi que la réduction des disparités entre régions et entre zones urbaines et zones rurales. Dans cette optique, les organisations de jeunes et de femmes seront fortement engagées dans la prise en charge des différentes actions.
- 129. Les progrès réalisés dans le domaine de l'éducation et de l'alphabétisation devront être poursuivis pour atteindre les objectifs prioritaires définis dans ce secteur. Ces objectifs sont notamment : (i) l'élévation du taux de scolarisation dans l'enseignement primaire de 70 % en 2001 à 78 % en 2003, puis 93,7% en 2008; (ii) l'accroissement du taux de scolarisation des filles par l'amélioration de l'indice de parité filles/garçons d'un peu plus de 80% en 2000 à 88 % en 2003 et de la qualité des services

- 115. La stabilité macroéconomique est essentielle pour toute stratégie visant à favoriser une croissance économique durable. En particulier, une forte inflation, préjudiciable à la croissance économique, a plus tendance à éroder le pouvoir d'achat des salaires et des actifs des pauvres que des non-pauvres. De même, de larges déficits publics et de la balance des paiements peuvent conduire à des crises au cours desquelles les pauvres sont plus affectés que le reste de la population. Or, la stabilité macroéconomique encourage les investisseurs, aussi bien nationaux qu'étrangers qui sont davantage incités à investir dans le pays. En poursuivant des politiques économiques saines, les responsables de la gestion de l'économie envoient des signaux clairs au secteur privé. Des politiques macroéconomiques prudentes permettent également d'atteindre des taux d'inflation faibles et stables renforçant ainsi la confiance des investisseurs. Toutes ces raisons expliquent que l'objectif principal de la politique macroéconomique sera d'établir et de renforcer la stabilité macroéconomique.
- 116. Les actions et réformes prévues à cet effet mettront l'accent sur la poursuite de l'assainissement du secteur public et l'ajustement du cadre macroéconomique grâce à des politiques budgétaire et monétaire prudentes. Celles-ci seront définies en parfaite cohérence avec les critères de convergence fixés par le cadre de surveillance multilatérale de l'Union Economique et Monétaire Ouest Africaine (UEMOA).

## Le renforcement des capacités du secteur privé

- 117. Outre la création d'un environnement stable et porteur, les mesures prévues pour augmenter significativement le niveau des investissements viseront à davantage ouvrir l'économie sur l'extérieur et promouvoir l'investissement direct étranger. Parallèlement, les réformes destinées à créer un cadre légal sûr et stable déjà mises en œuvre seront intensément poursuivies. Ces programmes de réformes, préparés par l'État, devraient permettre d'accélérer les changements dans tous les secteurs de l'économie et faciliter l'émergence de nouvelles sources de croissance. Par ailleurs, l'étroitesse du marché intérieur confère à la promotion des exportations un rôle stratégique pour une croissance forte.
- 118. La promotion des exportations, notamment non traditionnelles, contribuera à la réalisation de trois objectifs: une croissance soutenue, une balance des paiements viable et une économie moins vulnérable aux fluctuations des prix des produits primaires. Elle doit être portée par une politique effective de diversification, un culte de la qualité, une bonne maîtrise des avantages et contraintes des accords internationaux par le secteur privé et les structures d'appui ainsi qu'un suivi prospectif de l'évolution de la demande mondiale.
- 119. La promotion des investissements et des exportations est prise en charge par la stratégie de développement du secteur privé élaborée en 1999 conjointement par l'État et les organisations d'employeurs et mise à jour en 2001. En sus des objectifs de renforcement des bases à long terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat, cette stratégie met l'accent sur le renforcement des capacités du secteur privé et reconnaît la nécessité :
  - d'intensifier l'ajustement interne des entreprises afin de mettre en adéquation les aptitudes et comportements des chefs d'entreprises aux règles universelles de management moderne pour une meilleure insertion dans un environnement national et international marqué par une concurrence de plus en plus forte. A cet égard, le dispositif d'appui et les organisations patronales auront un rôle accru à jouer pour l'assistance qu'ils sont appelés à apporter aux chefs d'entreprise.
  - de rendre les organisations patronales et professionnelles plus représentatives, fortes et tournées vers les besoins des entreprises. Les organisations du secteur privé doivent s'assigner les deux objectifs majeurs que sont l'amélioration des services aux entreprises adhérentes et le renforcement des capacités de proposition et d'analyse. Les moyens de parvenir à ces objectifs sont attendus d'un effort du secteur privé, mais également de l'Etat et des partenaires au développement.

besoins vitaux comme l'exhaure, l'irrigation, la conservation, la transformation des produits produits la création des PME/PMI, mais également, de faire évoluer la population vers des condiments meilleures. Il y sera alors recherché un développement en synergie de l'électrification market de système d'assainissement et d'adduction d'eau.

102. La stratégie globale pour le développement du secteur a été définie avec les aux suivants : (i) développer les capacités de production (promotion de la force motrice dans les productives); (ii) développer les infrastructures et services énergétiques par une implication de la force motrice dans les productives); (ii) développer les infrastructures et services énergétiques par une implication de la force motrice dans les productives); (ii) développement du sous-secteur énergétique; (iv) diversifier les sources d'énergie; (v) développement du sous-secteur énergétique; (iv) diversifier les sources d'énergie; (v) des sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques; (vi) renforcer l'électrification de la force motrice dans les productives productives par une implication de la force motrice dans les productives productives par une implication de la force motrice dans les productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé, des associations villageoises et des collectivités locales; (iii) assurer le financement des productives privé de la force de la force

## 4.1.8 MINES

- des biens et des services, le secteur représente une véritable mine de ressources. En effet, le secteur sénégal recèle une grande variété de ressources minérales : phosphates, attapulgite, let, a monte tourbe, silice, sables extra-silicieux titanifères, calcaires, marbre et diverses roches pour la producte de granulats nécessaires à la construction locale. Les ressources les plus importantes sont : le phosphate et l'attapulgite, le fer, le cuivre, le sable extra-silicieux titanifère, l'or, la tourbe, le grès.
- 104. Toutefois, le secteur rencontre de nombreux obstacles qui font que de cet important potentimier, seuls le phosphate, l'attapulgite et les matériaux de construction sont actuellement explinis. Les obstacles les plus importants sont : (i) un code minier moins attractif pour les investisseurs au des procédures d'acquisition de propriétés minières lourdes entre autres; (ii) l'absence d'une putique minière axée sur un développement endogène à forte incidence sur les revenus nationaux; (iii) la lundeur des investissements qu'exige le développement des projets miniers au Sénégal et (iv) l'intristence d'infrastructures de transport efficientes (routes, voies ferrées, voies fluviales et ports) dans les aones à potentiel minier important.
- 105. Compte tenu de ces contraintes, les stratégies à mettre en œuvre viseront à : (i) concent un législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favoisse un développement durable; (ii) favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-indutielles dans les régions minières qui demeurent par ailleurs à faible niveau de développement et (iii) continuer à diversifier les sources de revenus des populations rurales en mettant l'accent sur la recherte de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.

## 4.1.9 ACTIVITES TERTIAIRES, BASE D'UNE FORTE CONTRIBUTION A LA FORMATION MINI

- 106. Depuis le début des années 90, avec les effets mitigés des nouvelles politiques industrielle, le secteur tertiaire est devenu une composante très importante de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité de l'activité économique. Le commerce, le maintenante de l'activité économique. Le commerce, le télé services ont été particulièrement dynamiques.
- 107. Le commerce constitue le principal domaine d'intervention du secteur informel ce le pourvoyeur d'emplois en milieu urbain, en particulier pour les femmes et les néo-urbains diffication et d'investissements requis en fait un domaine d'activités particulière par les sénégalais. Les stratégies à développer devront permettre l'amélioration du système distribution sur les marchés, la diversification des marchés et des produits d'exportation et l'accessibilité des produits de consommation courante et enfin, la participation accrue des économiques nationaux à la commercialisation de la production locale.
- 108. Le tourisme est d'un apport notable dans les comptes économiques du pays. Il occupe le place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la pêche au rang des sous-secteurs pourvoyeurs de devises à l'économie nationale se la place après la place après de la place après d

- 94. Cependant, comme l'agriculture, le secteur est confronté à des contraintes majeures qui peuvent être résumées comme suit : (i) l'exiguïté des zones de pêche face à l'importance des activités et la raréfaction de la ressource, ce qui accentue la pression et exacerbe les conflits; (ii) l'état d'obsolescence de l'armement et de la flotte nationale; (iii) l'insuffisance des infrastructures de base dans les centres de pêche (aires de débarquement, moyens de conservation et de transport des produits, ...); (iv) l'insuffisance de la formation et la faiblesse organisationnelle des acteurs des différentes filières; (v) les difficultés d'approvisionnement des unités à terre; (vi) la faiblesse de la valeur ajoutée et de la productivité; (vii) le manque de compétitivité de certains produits sur le marché international et (viii) l'inadaptation des systèmes de financement des activités de pêche artisanale et industrielle.
- 95. Dans le but de renverser ces tendances lourdes, les objectifs ci-après ont été définis en relation avec les acteurs du secteur. Il s'agit de : (i) la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques; (ii) la satisfaction de la demande nationale; (iii) la valorisation maximale des ressources; (iv) la qualification des professionnels du secteur; (v) la mise à la disposition des professionnels du secteur d'instruments financiers susceptibles de satisfaire les besoins d'investissement et d'exploitation dans des conditions compatibles avec la viabilité financière des activités de pêche.
- 96. Pour atteindre ces objectifs, la stratégie globale qui a été ainsi définie avec l'ensemble des acteurs est axée sur une utilisation rationnelle et responsable des ressources de pêche, une meilleure protection et un environnement institutionnel plus adapté aux exigences de développement du secteur et une coopération internationale plus équilibrée. Cette stratégie présente l'avantage d'avoir, sur la base d'un large consensus national et d'une approche participative, identifié les problèmes et proposé des solutions à toutes les étapes du cycle de l'activité de pêche, de l'amont à l'aval : captures, exploitation-transformation et commercialisation. Plus spécifiquement, les principales mesures proposées visent à assurer la gestion durable de la ressource et la viabilité des pêcheries, satisfaire la demande nationale en produits halieutiques, améliorer et moderniser les conditions d'exercice de la pêche artisanale, valoriser la production et enfin développer un système durable de financement de la pêche.

## 4.1.5 PROMOTION DE L'ARTISANAT

- 97. L'artisanat joue un rôle fondamental dans le processus de développement et constitue une source importante de revenus pour les pauvres en milieu urbain. Néanmoins, le secteur connaît encore des difficultés pour son plein épanouissement. Celles-ci sont, entre autres, liées à : (i) la faiblesse de l'encadrement et des infrastructures de base; (ii) aux lacunes en matière de moyens de fonctionnement et d'autofinancement, mais également de disponibilité de sites aménagés pour les artisans; (iii) l'accès aux marchés souvent difficile pour les artisans, particulièrement en matière de marchés publics; (iv) la faiblesse d'accès au crédit, due notamment au manque de confiance des banques et à l'absence de structures de financement adaptées aux besoins du secteur et (v) l'accès irrégulier à des intrants de qualité.
- 98. Aussi, les objectifs prioritaires retenus dans ce secteur et dont la réalisation contribuerait de façon conséquente à l'accroissement des revenus des acteurs et par effets induits à la réduction de la pauvreté dans son ensemble visent-ils essentiellement :
- dans le domaine du financement du sous-secteur, à parvenir à mettre en place des structures de financement décentralisés (SFD) techniquement et financièrement très solides, de façon à gagner la confiance des artisans et à les amener à adhérer massivement à ces actions dès lors qu'il s'agit de leur propre instrument de financement;
- dans le domaine de la commercialisation et des débouchés, à améliorer la qualité des produits artisanaux afin de les rendre plus compétitifs sur le marché international. Il s'agira, également, pour les artisans, de bien maîtriser les techniques modernes de vente et d'exportation;

relativement faible et d'autre part, sur l'exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes telles que le melon, l'asperge et les compléments de gamme.

- 82. Renforcer le rôle des organisations paysannes. Les réformes mises en œuvre dans le domaine agricole à travers, notamment le Programme de Services et d'Appui aux Organisations Paysannes (PSOAP) et le désengagement de l'État des activités économiques marchandes, ont donné une nouvelle dimension à la structure des organisations paysannes. Pour accompagner les mutations en cours, il est nécessaire d'élaborer une stratégie de renforcement des organisations professionnelles paysannes afin de les rendre plus autonomes et de leur permettre de mieux prendre en charge les intérêts de leurs mandants.
- 83. Désenclaver les zones rurales. Le manque d'infrastructures, notamment routières, constitue un obstacle majeur au développement des zones rurales à travers les problèmes de stockage et de mouvement des produits qu'il occasionne. Cet enclavement des zones rurales et l'inaccessibilité des marchés urbains pour les paysans, amènent la plupart des exploitants à limiter leurs activités à l'agriculture de subsistance, les maintenant ainsi dans la pauvreté. En conséquence, il est urgent de construire les infrastructures adéquates dans le but d'améliorer le bien-être de cette catégorie de population, de satisfaire leurs besoins de base et à terme, de réduire l'exode rural. A cette fin, l'État a en chantier, en accord avec ses partenaires au développement, l'élaboration et la mise en œuvre d'un programme ambitieux de pistes rurales et d'électrification des zones rurales.
- 84. En matière de développement rural décentralisé, le gouvernement a mis en place un cadre de référence pour l'intervention des différents acteurs dans le secteur rural. Ce cadre a été décrit à travers une lettre de politique de développement rural décentralisé qui s'articule autour de la présentation des stratégies de développement actuellement mises en œuvre, de la prise en compte des insuffisances rencontrées, notamment en milieu rural, de la détermination des images finales de la vision à l'horizon 2015, et enfin, de la déclinaison des axes et modalités de mise en œuvre de la stratégie. Sur le plan opérationnel, la stratégie de développement rural décentralisé s'articule autour : (i) du recentrage des processus de développement local au niveau des populations et des Collectivités locales et (ii) de l'accompagnement des processus du développement rural à la base.

## 4.1.2 PROMOTION DE LA GENERATION DE REVENUS RURAUX NON AGRICOLES

- 85. Le développement de l'emploi rural non agricole est un axe stratégique important pour la réduction de la pauvreté. Des programmes spécifiques de transformation des produits agricoles et de facilitation de leur commercialisation sur les marchés intérieurs et extérieurs participent à la diversification des revenus non agricoles.
- 86. Le développement de l'agro-foresterie et du tourisme de campagne peuvent également servir de cadre de promotion de micro-entreprises ou de petites entreprises rurales. D'une façon générale, la promotion des micro et petites entreprises rurales requiert la création d'un environnement concurrentiel, l'accès à des services financiers et non financiers (assistance technique, formation à la gestion, information et marketing, appui à l'artisanat) et le renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises.
- 87. Par ailleurs, la population émigrée est un partenaire objectif pour la revitalisation de l'activité économique de certaines zones rurales à travers l'investissement direct, le conseil et l'identification de niches pour les produits locaux.

## 4.1.3 NOUVELLE DIMENSION POUR L'ELEVAGE

88. La population qui s'adonne à l'élevage toutes filières confondues est relativement importante. Au-delà du fait que l'élevage représente une épargne sur pied très importante, il participe également, de façon très efficace, à la réduction de la vulnérabilité des ménages ruraux.

- 73. Cependant, depuis le milieu des années 80, le secteur agricole traverse une crise très profonde. En effet, l'agriculture sénégalaise est confrontée à certaines tendances lourdes et plusieurs contraintes qui continuent de peser sur ses performances. Ces tendances lourdes sont aujourd'hui: (i) la baisse tendancielle de la pluviométrie; (ii) la baisse constante des prix aux producteurs, l'adoption de techniques peu utilisatrices de capital (engrais), mais fortement destructrices du capital foncier du fait d'une forte pression et (iii) la baisse des rendements et des productions, la paupérisation et l'endettement croissant des populations rurales. Les contraintes, quant à elles, sont de différents ordres. Elles sont, d'une part, techniques, avec la régression du paquet technologique, un faible niveau voire l'absence d'encadrement des populations, la dégradation des sols, la faible disponibilité de semences de qualité, la vétusté du matériel agricole notamment; d'autre part, elles sont d'ordre financier et économique (la faiblesse des revenus limitant la capacité d'épargne et d'investissement en milieu rural, la détérioration des termes de l'échange et des prix des produits agricoles, le lourd endettement des producteurs, les coûts élevés des facteurs de production, l'inadaptation du crédit agricole etc. limitant l'intensification agricole).
- 74. Conjuguées à d'autres facteurs (mauvaise organisation des circuits de commercialisation, mauvaise qualité des pistes de production, manque d'infrastructures de stockage et de transformation etc.), ces faiblesses de l'agriculture sénégalaise sont à l'origine du déséquilibre financier et de l'absence de compétitivité des filières, notamment celles tournées vers l'exportation et expliquent, pour une large part, la très forte prévalence de la pauvreté en milieu rural. Aussi, urge-t-il de mettre en place les conditions propices à l'accélération de la croissance dans le secteur agricole. Celle-ci devrait avoir un double impact sur la réduction de la pauvreté. Le premier, d'ordre structurel, est lié à la contribution très importante que joue l'agriculture dans les performances de l'économie dans son ensemble. Cet effet vient de la combinaison de plusieurs facteurs dont le plus important est certainement l'apport de ressources tirées des exportations de produits agricoles et aux économies de devises consécutives à des importations plus faibles.
- 75. Le second effet positif d'une accélération de la croissance agricole est plus direct et consiste en une amélioration immédiate des revenus moyens des paysans. Etant donné la nature et la structure de la pauvreté au Sénégal, cette amélioration des revenus agricoles doit contribuer de façon très significative à sa réduction.
- 76. Plus spécifiquement, les stratégies à mettre en place permettront d'augmenter le produit intérieur brut agricole grâce à la levée des contraintes auxquelles font face les paysans mais également d'augmenter la sécurité économique des plus pauvres notamment les petits exploitants agricoles. Pour ce faire, le programme d'actions à exécuter tournera autour des composantes essentielles suivantes : la réduction de la vulnérabilité des activités agricoles, l'intensification et la modernisation de l'agriculture, l'augmentation et la diversification des revenus ruraux, notamment à travers la promotion des activités à forte valeur ajoutée, le renforcement du rôle des organisations paysannes et enfin le désenclavement des zones rurales.
- 77. La réduction de la vulnérabilité des activités agricoles. Au Sénégal, les performances de l'agriculture dépendent pour une bonne part du niveau pluviométrique qui présente un profil très erratique depuis de longues années. Dans les zones à pluviométrie moyenne, l'avancée de la mer et l'érosion hydrique amputent les populations d'une bonne part de leurs ressources foncières. Aussi la promotion de l'hydraulique rurale constitue-t-elle une des clés de la stratégie de croissance et de réduction de la pauvreté. Celle-ci sera basée sur le développement de programmes de barrages anti-sel, la mise en place de programmes de gestion et de maintenance des ouvrages hydrauliques, la valorisation des bas fonds, des eaux de forage et des bassins de rétention, la promotion de sociétés d'hydraulique villageoises et la construction de forages intégrant les besoins agricoles.
- 78. Avec la croissance de la population et du bétail, les pressions sur les terres disponibles deviennent de plus en plus fortes, exacerbant la compétition pour cette ressource naturelle et les conflits fonciers. Afin de favoriser le développement foncier et les investissements productifs mais également un large accès à la terre des couches vulnérables, les mesures suivantes seront prises par les pouvoirs publics:

renouvelée en juillet 2001. De même, la culture de la paix, de la tolérance et de la solidarité doivent demeurer une valeur cardinale de la société sénégalaise afin de prévenir l'exclusion et la marginalisation des minorités au sein de chaque communauté de base.

## 4.1 Création de richesse

64. A partir des données de la première Enquête Sénégalaise Auprès des Ménages (ESAM-I) et de l'Enquête Sur les Priorités (ESP), le Centre de Recherches Economiques Appliqués (CREA) de l'Université Cheikh Anta Diop de Dakar a établi que l'élasticité de l'incidence de la pauvreté par rapport au taux de croissance du revenu réel par tête, sous l'hypothèse que l'inégalité des revenus ne change pas, était de -0,9%. Une croissance robuste et mieux répartie est donc un pré-requis fondamental pour une réduction significative de la pauvreté (voir encadré 2).

Encadré 3	
	Sénégal : Élasticités des indices décomposables de pauvreté par rapport au revenu moyen par équivalent adulte,
	à l'indice de Gini et aux taux marginaux de substitution

Seuil de pauvreté z = 143.080 FCFA/an/équivalent adulte et i = revenu moyen = 204.118,10 FCFA/an/équivalent adulte

Indices de pauvreté	Mesure de la pauvreté	*Elasticité /revenu moyen par équivalent adulte par an	Elasticités/indice de Gini	Taux marginaux de substitution
P0	0,5785	-0,89	1,02	1,14
PI	0,2160	-1,68	2,54	1,51
P2	0,1051	-2,11	4,37	2,07

PO,P1 et P2 sont les indices de Foster, Green et Torbecke de mesure respectivement de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté.

Il ressort de l'examen du tableau ci-dessus, trois conclusions majeures :

i) Sous l'hypothèse que l'inégalité de revenu n'augmente pas, une hausse de 1% du PIB par tête entraîne une baisse de l'incidence de la pauvreté de 0,9%, alors que la profondeur et la sévérité diminuent plus fortement, respectivement de 1.7% et 2.1%.

ii) Dans le cas où une augmentation de l'inégalité des revenus est observée au cours de la période d'expansion, la pauvreté s'aggravera. En effet, une augmentation de 1% de l'indice de Gini qui mesure l'ampleur de l'inégalité des revenus dans l'économie, entraîne une hausse de l'incidence, de la profondeur et de la sévérité de la pauvreté comprise entre 1,02% et 4,37%.

iii) Les taux marginaux de substitution entre la croissance et l'inégalité sont relativement faibles bien que croissants avec l'indice de pauvreté. Ainsi, le revenu par équivalent adulte doit croître de 1,14% pour compenser une augmentation de 1% de l'indice de Gini pour les moins pauvres, alors que cette compensation sera de l'ordre de 2,07% lorsque la sévérité de la pauvreté est choisie comme mesure.

Source: Estimation du CREA à partir des données de l'ESP (1991) et de l'ESAM-I (1994).

\*Ces élasticités ont été déterminées grâce à l'estimation des paramètres de la courbe de Lorenz comme suggéré par Kakwani (1993).

- 65. L'objectif de croissance pour la période 2003 2005 sera d'atteindre un taux moyen annuel de 7 à 8%. Les projections macroéconomiques qui établissent la cohérence d'ensemble de la stratégie adoptée laissent apparaître un taux de croissance annuel moyen du PIB par tête compris entre 4,5 et 5,5%. Ainsi, les revenus par tête pourront doubler dans 15 années environ. Ces projections sont basées sur un ensemble d'hypothèses qui anticipent une hausse des investissements publics et privés suite à une augmentation de l'aide publique au développement et des flux d'investissements directs étrangers.
- 66. Sous réserve de l'amélioration de la productivité globale des facteurs, l'accumulation de capital contribuera de façon très substantielle à la croissance. A cet égard, un objectif important de la stratégie de réduction de la pauvreté sera d'établir un climat favorable aux investissements privés. En plus des politiques macroéconomiques saines qui seront mises en œuvre, il sera nécessaire d'étendre les réformes

- 53. Afin de relever les nouveaux défis de la mondialisation et de combler le retard pris par le Continent sur les nations développées, le NPDA a retenu des objectifs globaux à concrétiser à travers : (i) la réduction de la pauvreté de moitié d'ici 2015 par la poursuite, notamment des sept objectifs internationaux en matière de développement durable, en particulier dans les domaines de la santé et de l'éducation ; (ii) le renforcement des infrastructures de base ; (iii) la bonne gouvernance, la paix et la prévention des conflits ; (iv) le développement de l'agriculture ; (v) le renforcement des capacités par les nouvelles technologies de l'information et de la communication ; (vi) la culture et (vii) l'accès aux marchés des grands pays industrialisés.
- 54. Au-delà de son apport en termes de règles et d'institutions orientées vers le renforcement de la gouvernance locale, nationale, régionale et mondiale, la globalisation de l'économie induit un impératif général de compétitivité: les barrières non tarifaires tombent, celles tarifaires baissent, le périmètre des systèmes de préférence se rétrécit et une forme de partenariat basée sur la réciprocité a succédé à Cotonou, à la Convention de Lomé. C'est donc à juste titre qu'en prolongeant le pari de l'intégration régionale et continentale, le NPDA mise sur le relèvement des capacités de l'Afrique à compétir et sur l'ouverture des grands marchés d'exportation aux produits africains. Les initiatives de la coopération Nord-Sud et Sud-Sud et les accords internationaux auxquels le Sénégal a souscrit seront mis à profit pour réaliser l'objectif principal de réduction de la pauvreté, à travers la multiplication des opportunités de création de richesse, le renforcement des capacités du secteur privé et de la société civile ainsi que la consolidation des bases du développement (à savoir la paix, la sécurité, la bonne gouvernance et la prévention des conflits).
- NPDA et des orientations stratégiques identifiées dans le cadre des travaux préparatoires du dixième Plan de Développement Economique et Social (PDES) du pays à adopter pour la période 2002-2007. Ces orientations stratégiques sont : (i) promouvoir la bonne gouvernance et renforcer l'Etat de droit ; (ii) renforcer le développement local par l'approfondissement de la décentralisation et de la bonne gouvernance ; (iii) accélérer la mise en place des infrastructures de base afin d'élargir l'accès pour tous aux services sociaux de base pour une meilleure valorisation du capital humain ; (iv) accroître les investissements et renforcer la compétitivité du système productif notamment par la mise en place d'infrastructures adéquates d'appui à la production ; (v) poursuivre le renforcement de la dynamique d'intégration sous-régionale et de la coopération internationale ; (vi) promouvoir l'information pour le développement et favoriser l'utilisation des résultats de la recherche et des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC) ; (vii) poursuivre la gestion rationnelle des ressources naturelles et de l'environnement pour un développement durable ; (viii) renforcer la prise en charge des groupes vulnérables en améliorant leurs capacités productives et réduire les disparités de genre.
- 56. Aux fins d'une réduction substantielle de la pauvreté, les principaux objectifs poursuivis se déclinent en trois axes prioritaires: (i) doubler le revenu par tête d'ici 2015 dans le cadre d'une croissance forte, équilibrée et mieux répartie; (ii) généraliser l'accès aux services sociaux essentiels en accélérant la mise en place des infrastructures de base pour renforcer le capital humain avant 2010; (iii) éradiquer toutes les formes d'exclusion au sein de la Nation et instaurer l'égalité des sexes en particulier dans les niveaux d'enseignement primaire et secondaire d'ici 2015.
- 57. A court terme et sous réserve de la non-occurrence de chocs exogènes majeurs, il s'agira d'assurer une croissance moyenne de 7 à 8% en vue de réduire d'au moins 15% le pourcentage de personnes pauvres sur la période 2003 2005, de redresser significativement le taux d'accès aux soins de santé et à l'éducation tout en améliorant la qualité des prestations et l'indice de parité entre filles et garçons dans l'éducation et d'atteindre le plus rapidement possible l'objectif de 35 litres d'eau par habitant et par jour, conformément aux recommandations de l'OMS.

se situent à 55,1% au niveau national et 43,0% en milieu rural (QUID, 2001). Les principales raisons expliquant cet assez faible niveau sont liées à l'accès déficient aux livres et fournitures (89,9% des non satisfaits).

- 38. Au total, le taux brut de scolarisation (TBS) se redresse dans l'élémentaire, mais reste insuffisant. Entre 1989/90 et 2000/01, le taux de scolarisation primaire est passé de 57 % à 70 %. Toutefois, ce qui peut être considéré comme une avancée représente pour d'autres une contre-performance. Le taux brut de scolarisation dans l'élémentaire est au Sénégal de 70 % en 2000/01, alors qu'il atteint en moyenne 75 % en Afrique au Sud du Sahara, tout comme le nombre d'élèves par enseignant qui est de 51 au Sénégal contre 44 en moyenne en Afrique au Sud du Sahara. Les faibles taux de scolarisation peuvent s'expliquer en partie par l'importance du travail des enfants. Selon les résultats de l'enquête MICS (2000), la proportion d'enfants de 5 à 15 ans qui travaillent serait de 37,6 %.
- 39. La scolarisation des filles dans l'élémentaire demeure encore relativement faible. Les taux de scolarisation sont de 73,9 % chez les garçons et 64,8 % chez les filles en 2000/01 reflétant un faible accès de ces dernières à l'école. Les filles représentent 46,5 % des élèves de l'enseignement élémentaire en 2001 contre 42,4 % en 1992.
- 40. Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 15 ans et plus sachant lire et écrire<sup>4</sup>, se situe à 39,1% (QUID, 2001). Toutefois, ce taux cache d'énormes disparités entre les hommes (51,1%) et les femmes (28,9%) et également entre régions pauvres et régions moins pauvres. En effet, ce taux se situe à 60,0% à Dakar, 48,1% à Ziguinchor, 41,4% à Thiès et environ 30% à Fatick, Louga, Kaolack et Saint-Louis contre 20,0% à Tambacounda, 23,7% à Diourbel et 27,9% à Kolda. Par ailleurs, le taux d'alphabétisation serait particulièrement faible en milieu rural où il est estimé à 24,1% contre 57,2% en milieu urbain. Il convient également de souligner que ce taux est relativement élevé pour les moins de 30 ans (un peu plus de 50,0%), mais reste relativement faible pour les tranches d'age supérieures (30-39 ans : 41,5%; 40-49 ans : 35,6%; 50-59 ans : 24,6%; 60 ans et plus : 14,4%).

## 2.2.3 SANTE ET PAUVRETE

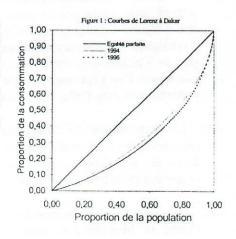
- 41. Le secteur de la santé se caractérise par une insuffisance notable des infrastructures sanitaires et sociales, avec un personnel de santé insuffisant, de plus en plus mal réparti. Les résultats de l'étude sur la perception des populations en termes d'accès aux services de santé et de qualité des soins confirment ce constat.
- 42. Une proportion de 50,4 % (EPPS, 2001) des ménages ont accès à un dispensaire (moins d'un km). Toutefois, ce taux est inférieur ou comparable à 35 % dans les régions de Kolda (23,2 %), Diourbel (25,5 %), Fatick (35,3 %) et Louga (35,6 %). Par ailleurs, seuls 39,0 % des ménages ont accès à une maternité et 31,8 % à une case de santé. Ces faibles résultats sont également confirmés par les données du QUID (2001) où le taux d'accessibilité aux services médicaux (moins de 30 mn) est estimé à 57,6% avec un niveau de satisfaction<sup>5</sup> de 59,4%. Cet assez faible niveau relève des coûts (d'après 60,7% des non satisfaits). Il convient, en revanche, de souligner que 90,5% des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête susmentionnée out signalé un problème.
- 43. Ces insuffisances se traduisent par des résultats assez alarmants pour le secteur : sur 100 000 femmes qui donnent naissance à un enfant, 510 meurent (450 en zone urbaine et 950 en zone rurale). Le paludisme constitue la première cause de morbidité avec presque 25 % des cas déclarés dans les formations sanitaires, en particulier chez les femmes enceintes et les enfants. La prévalence de la diarrhée demeure élevée chez les enfants puisqu'elle touche 26 % des enfants âgés de moins de cinq ans.

<sup>&</sup>lt;sup>4</sup> Le taux d'alphabétisation pour les personnes de 10 ans et plus sachant lire ou écrire se situe à 48,8% (ESP,1991).

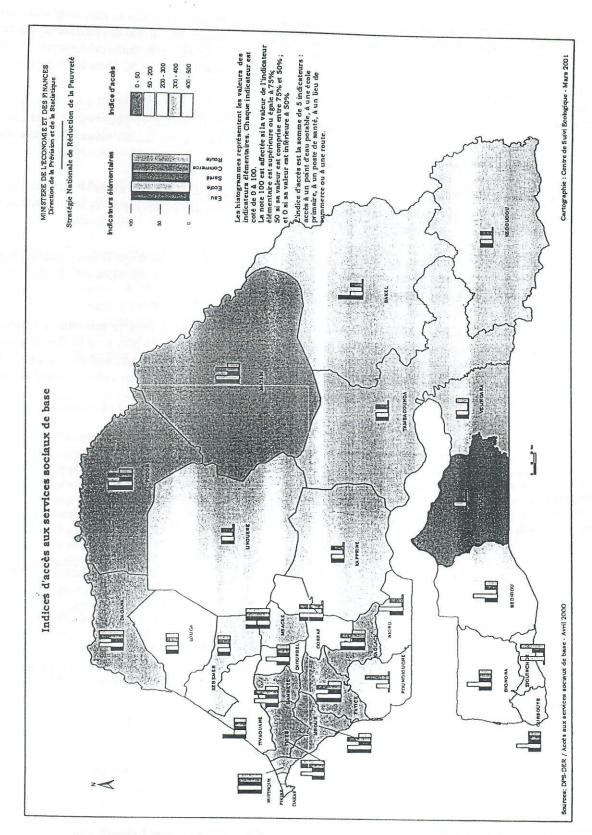
<sup>&</sup>lt;sup>5</sup> Le taux de satisfaction pour la santé est défini à partir des personnes qui ont consulté un praticien de la santé au cours des quatre semaines précédant l'enquête et qui ont été satisfaites.

#### 2.1.4 POINTS DE RUPTURE

- 26. Les points de rupture qui constituent les principaux facteurs de basculement dans le processus de paupérisation peuvent se présenter sous formes conjoncturelles ou structurelles particulièrement en milieu rural, comme ils peuvent relever de la responsabilité ou de la non responsabilité de l'homme. Dans plusieurs cas, le basculement observé relève de facteurs naturels et institutionnels. Cependant, les facteurs anthropiques ne manquent pas d'avoir eux aussi une forte prégnance dans les conditions de vie des ménages (EPPS-Focus group, 2001 et Consultations régionales, 2001).
- 27. Les facteurs naturels sont l'ensemble des facteurs qui découlent de ruptures dans l'écosystème et de leurs conséquences. Les facteurs naturels les plus cités par les populations sont : (i) les sécheresses successives dont la plus désastreuse fut celle de 1973; (ii) l'érosion côtière, l'intrusion marine et son corollaire, la salinisation des terres; (iii) la dégradation des terres traduite par un appauvrissement entraînant une faible productivité; (iv) les calamités naturelles telles que les incendies, les inondations des champs et (v) la destruction des cultures par les parasites.
- 28. D'autres points de rupture, particulièrement signalés en milieu urbain, relèvent également de l'évolution naturelle, notamment le décès, la retraite ou la perte d'emploi du principal pourvoyeur de ressources ainsi que l'incapacité physique découlant de la vieillesse ou à la suite d'une maladie handicapante.
- 29. Quant aux facteurs anthropiques et institutionnels, ils relèvent de la responsabilité directe ou indirecte de l'homme. Les facteurs anthropiques les plus cités par les populations sont : (i) les pratiques usuraires et le divorce; (ii) le déplacement des populations à la suite de conflits, la pression démographique, les conflits fonciers et le vol de bétail; (iii) la réduction du trafic de la Société Nationale des Chemins de Fer du Sénégal qui a supprimé beaucoup d'activités autour des gares; (iv) la mise en place des politiques d'ajustement structurel (Nouvelles Politiques Agricole et Industrielle) et leur corollaire et (v) la dévaluation de 1994, dont les effets défavorables (perte de pouvoir d'achat) ont été davantage ressentis en milieu urbain.
- 2.2 <u>Déterminants de la pauvreté: absence/insuffisance de revenus et d'accès aux services sociaux de base</u>
- 2.2.1 ENVIRONNEMENT ÉCONOMIQUE / INSUFFISANCE DE REVENUS
- 30. Le taux de croissance moyen annuel de l'économie (environ 2,7 % par an est inférieur au croît démographique sur la période 1960-1993), n'a guère permis une amélioration des revenus réels par tête et de l'emploi. A cela s'ajoute une répartition très inégalitaire des revenus. L'indice de Gini est de 0,50 en 1996 à Dakar, ce qui correspond à un niveau d'inégalité sensiblement élevé.



31. La croissance réalisée n'est pas encore de qualité. On a noté une variabilité de près de 1,6 pour une croissance moyenne de 2,7% sur la période 1960-1993. Cette croissance est par ailleurs largement tirée par des sous secteurs qui n'ont pas été suffisamment pourvoyeurs d'emplois (huileries, traitement de produits halieutiques, phosphates, ciment, tourisme et télécommunications). La croissance s'est avérée fragile du fait de la faible productivité de l'agriculture, de la compétitivité insuffisante des secteurs d'offre et de leur vulnérabilité aux chocs exogènes (sécheresses, fluctuations des cours des matières



Source: DPS/ Enquête sur l'accès aux services sociaux de base en zone rurale (dans l'ensemble des départements du Sénégal sauf ceux de Dakar et Pikine qui sont en zone urbaine) -, avril 2000.

d'Actions Priori	aires – Budget d'investissement		Montant	N	ioniani a				Gap de financeme	nt F	inancement		1
	Actions prioritaires		prévu		PTIP Etat		BDF				Etat	BDF	-
Objectifs	Actions P		DSRP	To		28 889	-	46 288	27 (	548	11 400	16 24	18
	Agriculture		102 82	75	5 177		-	0		300	0	30	00
Secteur	Agricultur	2003	30	0	0		0	0		200	0	20	00
omouvoir une	Appui au développement des	200-	1 20	0	0		0	0		100	0	10	00
ne politique de	systèmes d'information	200	5 10	0	0		0	0		600	0	6	00
mercialisation de distribution		TOTAL	60	0	0		0		CONTRACTOR OF THE PARTY OF THE	667	2 667		0
as appringrion		2003	2 66	7	0		0	0		333	3 333		0
	Mise en place d'un fonds de	2004	3 33	3	0		0	0		000	4 000		0
1	bonification du secteur de	2005	4 00	00	0		0	0	Transmission 12		10 000		0
	l'agriculture	TOTAL	100	00	0		0	0	10	000	0	-	0
1		200			3 796		22	3 774		0	0		0
Intensifier et		200	-	_	4 285		0	4 285	1	000	300		700
moderniser la	Appui à la recherche agricole	20	05 49		3 915		0	11 974		000	300		700
production		TOTAL	129	96	11 996		22	3 936		1333	0	1	33
agricole		20	03 5 2	69	3 936		0	5 493	-	2000	0	2	00
	keld like	20	04 74	93	5 493	-	0	5 783		2000	0	0 2000	
	Formation et conseils agricoles	20	05 7	783	5 783	The second	0		-	0	0		
61 - 7 1		TOTAL	15:	212	15 212		0	15 21:	_	0	0		
-		20	003 7	763	7 763	3 (	693	4 07			100	00 945	
		2	204	000	2 955		66	2 88	9	1 045	100	-	No.
	Accroissement des périmètres	21					130	1 50	0	1 370	350		02
	irrigués	2		000	1 630		-	8 45		2 4 1 5	450		1 90
		TOTA	L 14	763	12 348		889	0 45	0	2 000		0 :	2 0
		2	003 2	000	0	-	0		0	2 000	-	0	20
Développer	Développement de la petite	2	004 2	000	0	-	0		0	2 000	-	0	20
l'agriculture	irrigation autour des forages,	1	2005 2	000	(	-	0			6 000		0	60
irriguée	bassins de rétention, etc.	TOTA	AL 6	000	(	E IDOUGHAND	0		0			0	
			2003	280	2 286	2	2 280		0		0	0	_
	l a contraction	21	2004	2 326	2 32	6 2	2 326		0	50		50	
	Construction de barrages anti-s et de digues de retenue	-		2 500	2 00	0 2	2 000		0		0	50	
	et de digues de retende	TOT		7 106	6 60	6	6 606		0	50	0	0	
		101	110	2 000	2 00	0	0		000		0	0	
	Promotion d'unités agro-	-	2004	1 000	1 00	00	0	1 (	000		0	_	-
	industrielles de substitution au	ıx —		800		0	(		0	80		0	_
	produits importés		2005	3 800	3 00	00	(	3	000	80		0	_
Promouvoir 1'agro-industrie		TOT		6 000	60		6 000	0	0		0	0	
	e		2003		60		6 00	-	0		0	0	
	Mise en place d'un fonds de	:	2004	6 000	-		6 00	-	0		0	0	
	garantie		2005	6 000			18 00	_	0		0	0	
		TO	-	18 000	-			_	955		0	0	
	Elaboration et mise en œuv	re	2003	2 962	-		36	-	650		0	0	
Renforcer le re	le d'une strategie de renforcem	ent	2004	3 015		015			038	10	000	500	
des organisations	des organisations professionn	elles	2005	3 038	3 2 (	038			643		000	500	

				5 250	15	00	1 500		0	3 750		750 250
etipur	Mines			1 250	10	0	0		0	1 250		
COLUM	100	200		1 250		0	0		0	1 250		250
	Appui technique et tinancier	20				0	0		0	1 250	0	
WORKET	aux orpailleurs	20		1 250		0	0		0	3 750		3 750
mgence		TOT	AL	3 750		500	500		0	0	0	0
mines		20	03	500			500		0	0	0	0
imities et	Réalisation d'études sur les	20	004	500		500	500		0	0	0	0
infustrielles	ressources disponibles	20	005	500		500	1 500		0	0	0	0
		TOT	AL	1 500	1	500	0		0	3 360	0	3 360
	Tertiaire			3 360		0	0		0	840	0	840
exctent	Telda	2	003	840		0	0		0	1 120	0	1 120
inthopper le	Création et réhabilitation de	2	004	1 120		0	0		0	1 400	0	1 400
emmence	marchés ruraux	2	005	1 400		0	0		0	3 360	0	3 360
internati	Tital Silver	TO	TAL	3 360		0			0	100	0	100
	Secteur privé	1		100		0	0		0	100	0	100
Section .		1	2003	100		0	0		0	0	0	0
Sec.	Préparation d'un document		2004	(		0	0		0	0	0	(
mangarain les missaments et	stratégique pour l'insertion du Sénégal dans le commerce	-	2005	(	0	Ü	0		0	100	0	100
estatations	mondial		OTAL	10	0	0	0	-	0	6 600	200	6 400
	PATE	+		6 90	0	300	300			0	0	
Secteur	Appui aux PME	+	2003	30	0	300	300		0	300	100	20
		-	2004	30	0	0	0	-	0		100	20
	Organisation et facilitation de	,  -	2005	30	00	0	0		0	300	200	40
Appuyer et	l'accès aux services de consei		TOTAL	90	00	300	300		0	600	0	2 00
accompagner les		-		2 00		0	(	)	0	2 000		2 00
PME dans leur	Control of the Contro	25	2003	2 0	_	0	(	0	0	2 000	0	
développement	Développement de programme de financement par les SFD po	ur	2004	2 0	_	0		0	0	2 000	0	2 00
	les secteurs porteurs	les secteurs porteurs	2005		-	0		0	0	6 000	0	6 0
	I Was a second s		TOTAL	60	_	0		0	0	1050	600	4:
Secteur	Emploi				50	0		0	0	350	200	1
Renforcer	1 22 34	-	2003		50	0		0	0	350	200	1
l'efficacité et la		le	2004	-	350	0		0	0	350	200	1
transparence du	marché de l'emploi		2005		350	0		0	0	1 050	600	4
marché de Emploi	1000		TOTAL	-	050		12 00	-	15 800	21 347	1 150	20
Secteur	Education- formation			49		27 800		_	4 300	7 575	200	7
360001			2003	15	875	8 300	4 0	-	5 200	6 675	200	6
	Construction, réhabilitation	et	2004	15	875	9 200	4 0	-		5 575	300	5
	équipements de salles de clas	sses	2005	15	875	10 300		-	6 300	19 825	700	-
Généraliser	et d'écoles primaires		TOTAL	47	625	27 800	120		15 800		100	-
l'enseignemen	nt	111111111111111111111111111111111111111	2003		472	0		0	0	472		
élémentaire	REPRESENTED TO		2004		507	0		0	0	507	150	-
	Distribution de manuels scol	aires	2005	1	543	(		0	0	543	200	-
			TOTAL	1	522	(		0	0	1 522	450	-
	6 1		TOTAL	-	942	16 085	3 :	540	12 545	44 857	5 200	39
Sertion	Santé		2003		540	(	-	0	0	3 540	354	4 3
The state of the s					248			0	0	4 248	63	7 3
-	Construction et réhabilitation	n de	2004		970		0	0	0	4 970	70	0 4
tine control of the c	cases de santé		2005		_		0	0	0		1 69	1 11
		_	TOTA		758			0	0		20	-
Acquisiment N	2		2003		717	.(			0	-	30	-
qualities if all	Fre Construction et réhabilitation	n de	2004		2 064		0	0			35	
dustrations			2005		2 550	-	0	0	0			
SMARKE			TOTAL		5 331		0	0	(		85	
1			2003		807	40		0	405		10	-
	Construction et réhabilitation	on de	2004		1 950	14		0	140	-	30	-
	centres de santé		2005		2 096		0	0	(		35	_
a.	i		TOTA		5 853	54	-1	0	545	5 308	75	4

nfrastructures de	Renforcer les infrastructures de soutien en milieu rural	Equipement des villages-centres			
Julion	Etendre le réseau téléphonique	Réalisation de nouveaux branchements téléphoniques			
	Désenclaver les zones rurales	Réhabilitation de routes en terre			
	Desenciaver les zones furales	Construction de routes en terre			
Elevage	Réaliser la sécurité alimentaire	Multiplication des points d'eau Appui au développement des services vétérinaires privés dans les zones d'élevage Structuration des services de l'élevage Développement de l'insémination artificielle Organisation et amélioration des circuits de commercialisation Lutte contre les épizooties			
	Assurer l'équité dans les rapports de prix, les termes de l'échange villes-campagnes et l'accès à la terre et aux ressources naturelles	Structuration et régulation des marchés			
popular ny matrix arang a anaka	Accroître la productivité du sous-secteur	Mise en place de lignes de crédit pour le développement des filières animales Fluidité des activités tout au long de la filière bétail-viande Amélioration des circuits de commercialisation Relance de la production laitière Multiplication des espèces à cycle court Equipement des services de l'élevage			
	Sécuriser la production animale	Renforcement de la lutte contre les vols de bétail			
Pêche	Assurer la gestion durable et la restauration des ressources halieutiques	Planification et sensibilisation pour une utilisation rationnelle et responsable des ressources halieutiques Mesures de sécurité pour les pêcheurs Elaboration d'une stratégie pour le renforcement de la coopération internationale en matière de pêche Lutte contre la pollution des eaux marines			
	Satisfaire la demande nationale	Développement de la pêche continentale Promotion du débarquement des produits halieutiques sur le territoire national Diffusion de produits halieutiques sur toute l'étendue du territoire national			
-	Valoriser les ressources halieutiques	Mise en place d'un environnement institutionnel adapté Appui pour l'acquisition d'équipements de pêche Construction de quais de pêche Programme d'appui pour la transformation des produits de pêche			
	Promouvoir la qualification des professionnels du secteur	Appui à la formation des professionnels du secteur			
Artisanat	Mettre en place des systèmes de financement décentralisés techniquement et financièrement solides	Formation des agents pour le renforcement des capacites managériales et techniques			
	Améliorer la qualité des produits artisanaux  Pérenniser les actions de formation des artisans et de leurs encadreurs	Création de centres de distribution décentralisés Création de circuits de distribution ramifiés à partir des villages Réhabilitation et modernisation des centres de formation Développement de programmes de sensibilisation, d'information, d'éducation et de communication en milieu artisanal			

-		
Tourisme	Sauvegarder et valoriser le	Aménagement de nouveaux sites touristiques Promotion d'un tourisme de luxe et la chartérisation Lutte contre l'insécurité des touristes Mise en place d'un code touristique
	potentiel touristique	Promotion et soutien des expériences de loisirs communautaires et des métiers liés aux loisirs Implication des privés dans l'exploitation et l'investissement touristique
Culture	Promotion d'entrepreneurs, acteurs et agents culturels	Mise en place d'un environnement juridique et fiscal favorable Définition d'un statut des professionnels du secteur Renforcement des capacités institutionnelles du Ministère de la Culture Appui aux institutions de développement culturel Appui à la création de mutuelles
Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication (NTIC)	Accélérer le développement des télé services	Promotion de l'investissement privé permettant la multiplication des accès au téléphone et à l'Internet Elaboration et mise en œuvre de programmes de formation adaptés aux besoins des filières des NTIC Programme d'appui aux entreprises de télé services en milieux urbain et rural pour l'accès aux marchés national et régional Appui aux radios communautaires Développement du marché public des télé services
Mesures d'accomp	pagnement	
Cadre macroéconomique	Promouvoir une accélération de la croissance	Approfondissement des réformes structurelles et sectorielles Amélioration de l'environnement socio-économique Mise en place d'une capacité de production compétitive Renforcement des capacités d'élaboration et de gestion de la politique macroéconomique
	Maintenir une stabilité des prix	Politique monétaire et budgétaire prudentes Mise en œuvre d'une bonne politique de promotion de l'offre en vue d'améliorer le bon niveau d'approvisionnement des marchés Allégement de certains coûts des facteurs techniques de production Suivi du respect des règles de la concurrence Mise en place de magasins de référence Développement de marchés de produits locaux
	Contenir le solde budgétaire et celui de la balance des paiements à des niveaux compatibles avec les financements intérieurs et extérieurs attendus	Poursuite de l'application d'une politique vertueuse par la maîtrise d'un profil des agrégats budgétaires conforme aux directives communautaires  Elargissement progressif de la base fiscale Gestion prudente et plus rigoureuse de la dépense publique par la transparence des procédures et l'optimisation des allocations budgétaires  Systématisation de la budgétisation par objectifs  Promotion plus rigoureuse des exportations et une meilleure distribution de la production afin de réduire le poids des importations
	Continuer à mener une politique monétaire prudente, en conformité avec les objectifs communautaires de stabilité, de croissance et consolidation de la position extérieure de l'UEMOA  Renforcer les bases à long	Maintien du dispositif basé sur les mécanismes de contrôle plus souples et davantage incitatifs Poursuite du désengagement de l'Etat vis-à-vis du système bancaire au profit du secteur privé Financement adéquat du secteur privé
	terme du développement et d'amélioration de l'efficacité de l'intervention de l'Etat	Poursuite des programmes de privatisation Renforcement des capacités du secteur privé

#### Renforcement des capacités et promotion des services sociaux de base

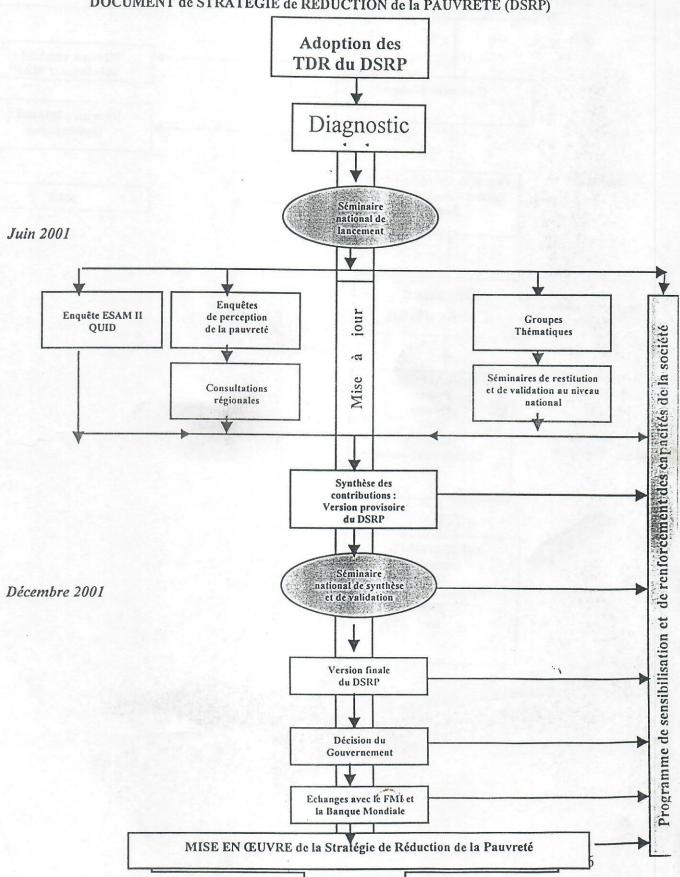
Domaines/secteurs	Objectifs /Stratégies	Actions
Education - Formation	Généraliser l'enseignement élémentaire	Construction, réhabilitation et équipements de salles de classes et d'écoles primaires Construction de cases des tout-petits et classes pré-scolaires Entretien des classes Distribution de manuels scolaires Recrutement de personnel enseignant
	Relever le taux d'accès à l'enseignement moyen et secondaire	Construction et réhabilitation de salles de classes Recrutement de personnel enseignant qualifié
	Améliorer l'accès et la durée de séjour des filles dans tous les niveaux d'enseignement	Adoption de plan d'inscription et de maintien des filles dans le cycle primaire  Conception et mise en œuvre de programmes de promotion de l'égalité des chances et des sexes dans le système éducatif
	Promouvoir l'éducation qualifiante des jeunes et des adolescents	Mise en place des programmes de formation et de perfectionnement dans les filières créatrices d'emplois Création de comités de gestion des programmes de formation
to the second se	Promouvoir l'enseignement professionnel	Création de centres de formation professionnelle dans les secteurs porteurs Création de centres de formation pour le renforcement des capacités des femmes
	Eradiquer l'analphabétisme	Développement et mise en œuvre des programmes d'éducation et d'alphabétisation fonctionnelle
Santé	Améliorer la qualité et l'offre de services de santé	Construction et réhabilitation de structures de santé (cases, postes et centres de santé)  Equipement des infrastructures sanitaires  Développement de programmes de vaccination  Recrutement et mise en place de personnel médical  Programme de facilitation de l'accès des groupes vulnérables aux médicaments
	Développer les services de santé à base communautaire	Création, renforcement des services de santé à base communautaire en zone rurale et périurbaine Fonds d'appui aux mutuelles de santé Programme de formation pour les agents des services de santé communautaire Développement des échanges d'expériences entre différentes régions en matière de santé communautaire
nesses ni ja sususen saitused	Développer chez les populations les attitudes et comportements de prévention des maladies	Programme de sensibilisation sur les attitudes et comportements
	Améliorer la prévention et la lutte contre le VIH/SIDA	Prévention Renforcement en équipements des infrastructures sanitaires pour les analyses Prise en charge du traitement des malades du SIDA Prise en charge des enfants porteurs du VIH dans les centres de nutrition communautaires

Assainissement	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats	Réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des excréta		
	d'évacuation des excréta	Augmentation de la connexion au réseau d'assainissement en milieu urbain et péri-urbain		
		Construction de latrines pour les ménages en milieu rural		
	Améliorer l'accès à des systèmes adéquats d'évacuation des eaux usées et ordures ménagères	Réalisation d'ouvrages collectifs et individuels d'évacuation des eaux usées et promotion des fosses de compostages des ordures ménagères Développement de systèmes de gestion des déchets solides en milieu urbain		
e a steam bloom a seferal sed ska Mana a seasadha a	Changer positivement les attitudes et comportements des populations bénéficiaires	Programme d'IEC Renforcement des compétences et des capacités des acteurs		
Bonne gouvernance	Promouvoir la transparence dans la gestion des affaires publiques	Allégement des procédures de passation des marchés publics Finalisation du code des marchés en chantier depuis 1996 Réduction du contrôle à priori et renforcement du contrôle à posteriori Systématisation du contrôle et l'évaluation des structures publiques et para – publiques Amélioration du système d'information dans l'administration et entre l'administration et le secteur privé Vulgarisation des conclusions des contrôles et évaluations des sociétés parapubliques Création de cadres de concertation entre l'administration et le secteur privé		
	Lutter contre la corruption et moderniser l'Administration	Mise en place d'un observatoire pour la lutte contre la corruption Suppression des dispositions susceptibles de remettre en cause l'inamovibilité des magistrats de siège Refonte des textes régissant les marchés de l'Etat Renforcement de l'efficacité du dispositif de contrôle de l'exécution des marchés de l'Etat Poursuite de la réforme de la fonction publique		
	Améliorer la gestion des finances publiques	Accroissement de l'efficacité et de l'efficience des dépenses publiques Poursuite de la transformation du système fiscal		
	Réhabiliter la justice	Accroissement des délais de procédure judiciaire		
Décentralisation	Approfondir la décentralisation	Mise en place de dispositions fiscales locales permettant aux collectivités locales de financer des investissements publics locaux Réforme du code des collectivités locales		

mmes	femmes	Développement et mise en œuvre des activités de sensibilisation contribuant à l'élimination des violences faites aux petites filles et aux femmes  Conception et vulgarisation des outils de promotion des droits humains et notamment de la femme  Vulgarisation des textes fondamentaux relatifs aux droits des femmes
	Améliorer la situation économique et sociale des femmes	Mise en place d'infrastructures d'allégement des travaux des femmes Mise à la disposition des femmes rurales des technologies et équipements appropriés de transformation et de conservation des produits Mise en place d'un fonds de promotion économique et de soutien aux activités des femmes  Programmes d'accroissement du taux de consultations prénatales
	Promouvoir l'amélioration de la situation de santé des femmes et des filles	et de diminution des taux de morbidité et de mortante
Handicapés	Améliorer l'état sanitaire et la mobilité des personnes handicapées	Elaboration et mise en œuvre d'un plan d'actions pour l'accessibilité des handicapés aux infrastructures et équipements Mise en œuvre d'un programme spécial de suivi des jeunes filles handicapées enceintes Mise en place d'un programme pour un meilleur accès aux centres de réadaptation fonctionnelle et aux matériels d'appareillage orthopédique Equipements spécialisés et réduction des coûts des appareils et prises à usage courant des personnes handicapées
	Promouvoir l'éducation et la formation des personnes handicapées	Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et universitaires Promotion de la scolarisation universelle des enfants handicapés Distribution de fournitures scolaires aux jeunes handicapés Attribution de la bourse à tout handicapé Implication des personnes handicapées dans les programmes d'alphabétisation
	Améliorer la situation économique et sociale des personnes handicapées	Elaboration d'une stratégie nationale d'insertion ou de l'ensertion à base communautaire Promotion de l'accès des personnes handicapées à l'emploi
	Lutter contre les préjugés défavorables dont sont victimes les personnes handicapées	Vulgarisation des expériences positives développées par les personnes handicapées Appui au développement institutionnel des structures et organisations ocuvrant pour la promotion des personnes handicapées Elaboration et adoption de lois de protection et de promotion de personnes handicapées
Aînés	Garantir l'épanouissement physique et moral des aînés	Mise en place de structures sanitaires specialisées en geriaire
The state of the s	Encourager la reconversion professionnelle	Sécurisation du travail des aines qui exercent and approfessionnelle
Mettre sur pied un système de prise en charge des aînés		Création d'une allocation minimale interprofessionnelle de retraite



Schéma de Déroulement du Processus Participatif du DOCUMENT de STRATEGIE de REDUCTION de la PAUVRETE (DSRP)



Annexe 5.4: Situation monétaire intégrée du Sénégal

1.000 7.000	DEC 2	001	DEC. 2002	DEC. 2003	DEC. 2004	DEC. 2005
I the specification of the second	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Avoirs extérieurs nets	116,6	93,3	120,3	198,8	239,5	269,3
Bceao , nets	22,3	-1	26	76,1	94,5	110,5
Banques commerciales , nets	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3	94,3
PNG	190,2	219,8	150,9	72,6	28,3	-33,4
Crédits à l'économie	638,8	628,9	738,6	821,8	920,3	1053,8
Crédits de campagne	0,0	7	0	0	0	0
Autres crédits	638,8	621,9	738,6	821,8	920,3	1053,8
AVOIRS = ENGAGEMENTS	945,6	942	1009,8	1093,2	1188,1	1289,7
Masse monétaire	862,0	858,4	926,2	1009,6	1104,5	1206,1
Circulation fiduciaire	18,6	190,4	196,9	205,2	217,3	230,4
Dépôts bancaires	674,4	668	729,3	804,4	887,2	975,7
Autres éléments nets  * Banques liquidées exclues	83,6	83,6	83,6	83,6	83,6	83,6
Variation avoirs extérieurs nets (en Mds)		4,6	27,0	78,5	40,7	29,8
Variation crédits intérieurs nets (en Mds)		63,4	40,8			71,8
Variation crédits intérieurs nets (en %)		8,1	4,8			7,6
Variation crédits à l'économie (en Mds)		3,8	E 50 5	83,2		133,5
Variation crédits à l'économie ( en %)		0,6				14,5
Variation PNG (en Mds)		59,6	-68,9	-78,3	-44,3	-61,7
Variation PNG ( en %)		37,2	-31,3	-51,9	-61,0	-218,0
Variation Masse monétaire (en %)		8,6	7,9	9,0	9,4	9,2
b = CF / MO ( en % )		22,2	21,3	20,3	19,7	19,1
PIB		3380,9	3648,9	3977,2	4361,1	4768,7
v = PIB / MO		3,9	3,9	3,9	3,9	4,0
Taux de croissance du PIB nominal (en %)		8,6	7,9	9,0	9,7	9,3
Taux de croissance CE (en %)		0,6	17,4	11,3	12,0	14,5
Crédits à l'économie / PIB ( en % )		18,6				22,1
Dépots bancaires / PIB ( en % )		19,8	20,0	The second secon		20,5
Dépots bancaires / MO ( en % )		77,8		1		80,9
PNG / PIB ( en % )		6,5	4,1	1,8	0,6	-0,7

Jeunes	Améliorer les conditions de vie des jeunes	Renforcement des ressources du Fonds National pour l'Emploi et du Fonds National de Promotion de la Jeunesse Accroissement du nombre de centres de conseils ADO Développement des programmes de prise en charge des jeunes toxicomanes
Personnes déplacées et réfugiées	Promouvoir l'insertion économique et sociale des personnes déplacées et réfugiées	Mise en place d'un fonds spécial de soutien aux personnes déplacées et réfugiées
Suivi des groupes vulnérables	Assurer un meilleur ciblage des zones pauvres et des groupes bénéficiaires	Mise en place d'un système de suivi et d'alerte
Habitat des groupes vulnérables	Assurer un meilleur accès aux parcelles viabilisées et à des logements adéquats	Programme d'amélioration de l'habitat dans les quartiers pauvres péri-urbains et urbains Mise en place d'un fonds de viabilisation et de restructuration foncière des sites des groupes vulnérables Lettre de politique de développement pour l'habitat social des groupes vulnérables Adoption et applienties du resume de la
Population	Maîtriser les phénomènes démographiques	Adoption et application du nouveau code de construction  Actualisation et diffusion des modèles de sensibilisation existants  Actions d'IEC/Plaidoyer en vue d'un changement des  comportements en matière de procréation et d'augmentation de la  prévalence contraceptive

### Mise en œuvre et suivi évaluation

Domaine/Secteurs	Objectifs/Stratégies	Actions prioritaires
	Assurer le suivi de la mise en œuvre du DSRP	Equipement et fonctionnement des organes de pilotage et de suivi Activités d'animation et de communication Mise en place avant fin 2002 d'un Institut National de la Statistique pour renforcer la fiabilité et l'impartialité des données Programme de renforcement des capacités des populations et des organisations de la société civile dans la maîtrise d'œuvre de projets et programmes

# Amélioration des conditions de vie des groupes vulnérables

Groupes Domaines/ Secteurs /	Objectiis /Strategres	Amélioration du système de soins de santé primaires  Amélioration du système de soins de la mère et de l'enfant
Assurer une couverture socio-sanitaire et nutritionnelle adéquate aux enfants de familles vulnérables.  Scolariser et former les enfants en âge scolaire et non pris en charge	nutritionnelle adéquate aux enfants de familles	Promotion de l'éducation pour la sante de la mote de la mote de Elaboration et mise en oeuvre d'une politique nutritionnelle ciblée sur les enfants des ménages pauvres Programme de sensibilisation et promotion des RVO et des activités nutritionnelles Lutte contre les maladies diarrhéiques, la malnutrition, etc. Aménagement d'espaces et d'infrastructures favorables à l'épanouissement des enfants Lutte contre les pires formes de travail des enfants en vue de leur éradication Programme d'extension et renforcement des centres de nutrition
	Sensibilisation sur l'importance de l'education  Dotation de cantines scolaires et latrines dans les zones pauvi  Programme Education fondé sur dotations alimentaires ou  Programme Lora les familles les plus pauvres des zones pauvi	
	Protéger et promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi	Programme de sensibilisation contre les ficaux de la drogate Lutte contre la maltraitance des enfants Prise en charge des enfants en situation de vulnérabilité Prise en charge des enfants dans les centres de nutrition communautaires Application de la législation qui prend en charge les spécificités des mineurs Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre
	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en milieu semi ouvert	Programmes d'appui aux écoles coraniques  Elaboration et mise en œuvre d'un programme de formation des talibés dans leurs villages d'origine  Développement de filières de formation professionnelle dans les
prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des	Mise en œuvre d'une campagne de parrainage d'enfants de la rue par des familles d'accueil Sensibilisation des maîtres coraniques pour une meilleure gestion du cadre de vie des talibés Appui aux structures et associations de prise en charge des talibés	
	Développer une stratégie de prise en charge des enfants en conflit avec la loi et des enfants en situation difficile	dans les structures de prise en charge des enfants en conflit avec

Eau potable	Promouvoir une gestion durable des ouvrages	Programme de renforcement des capacités des comités de gestion des
	(maintenance)	Promotion des énergies nouvelles et renouvelables dans le cadre de la motorisation des ouvrages
	Accroître le taux d'accès à l'eau potable	Renforcement de la politique de branchements sociaux Construction de forages motorisés Réhabilitation et fonçage des puits modernes en milieu rural Réhabilitation de forages et réalisation d'ouvrages de stockage
Ja Erri os o		Dessalement de forages et reafisation d'ouvrages de stockage  Dessalement des eaux pour approvisionner les zones où les forages ne constituent pas une solution  Définition de périmètres de protection et de lutte contre l'insalubrité autour des puits villageois  Généralisation des branchements sociaux
Transports – Mobilité	Assurer une meilleure organisation	Renouvellement du parc automobile de transport public Sécurisation des travailleurs
	Améliorer les transports urbains et ruraux	Mise en œuvre du projet d'amélioration de la mobilité urbaine Rationalisation de l'offre de transport Mesures d'appui au transport urbain public Renforcement des échanges interurbains Finalisation de la stratégie de transport rural Entretien et réhabilitation d'infrastructures de transport
Ressources naturelles et environnement	Valoriser les ressources forestières	Sensibilisation et implication des populations locales sur la gestion durable des ressources Promotion d'unités d'exploitation et de transformation des produits forestiers Renforcement des capacités des producteurs Recherche de débouchés pour les produits transformés Mise en place de programmes, de projets, de plans de gestion intégrés des ressources naturelles Appui aux projets d'agro-foresterie
	Sauvegarder l'environnement et lutter contre la désertification	Protection et aménagement des forêts, des bassins versants Mise en œuvre de programmes d'aménagement et d'agro-foresterie Promotion des actions de traitement et de recyclage des déchets industriels Programme de lutte contre les pelleties et de la
	Sauvegarder la faune et la flore	Programme de lutte contre les pollutions et nuisances industrielles Programme de lutte contre les feux de brousse
	Sauvegarder l'environnement marin et côticr	Programme de lutte contre la pollution marine Programme de conservation et de protection des ressources marines
**	Trouver un point d'équilibre entre la satisfaction des besoins des populations et le maintien de la biodiversité	Elaboration et mise en œuvre de plans régionaux pour l'environnement Protection et régénération des ressources fragiles Préservation de la base reproductive dans un environnement équilibré et productif Inventaire et suivi permanent de l'état des ressources naturelles
	Valoriser les ressources sauvages	Développement et renforcement de la filière de la cueillette
	Améliorer le cadre de vie en milieu urbain et rural	Atténuation de la pression démographique sur l'environnement Amélioration des systèmes d'assainissement, de collecte et de traitement
	Renforcer les capacités en gestion des ressources naturelles et de l'environnement	Programme de formation, d'éducation, sensibilisation, d'alphabétisation, etc.

Industrie		Création d'un nouveau code des investissements davantage simplifié et flexible						
	Développer le secteur industriel	Mise en place d'un programme de crédit Mise en place d'une politique fiscale favorable aux PME/PMI et aux investissements directs étrangers Orientation des investissements publics vers le relèvement de la productivité Etablissement de relations de partenariat stratégique entre le secteur privé local et les entreprises étrangères dans les secteurs clés Exploitation des opportunités offertes par l'intégration régionale et la coopération avec les pays voisins Mise en œuvre de programmes de renforcement des capacités en management et des connaissances technologiques Dispositif d'appui et de suivi des performances des entreprises						
Energie	Développer les capacités de production	Promotion de la force motrice dans les activités productives						
	Développer les infrastructures et services énergétiques	Implication du secteur privé, des associations villageoises et des collectivités locales						
	Diversifier les sources d'énergie	Implantation de boutiques-énergie Promotion et valorisation des énergies nouvelles et renouvelables Intégration des sources d'énergies renouvelables dans le développement du monde rural Promotion du pétrole lampant et du gel fuel Valorisation des déchets de biomasse						
	Améliorer et sécuriser l'accès des populations aux combustibles domestiques	Réalisation de terminaux de charbon de bois Campagne de sensibilisation des populations à l'utilisation rationnelle de l'énergie Accès des populations aux combustibles domestiques Mise en place d'un fonds d'appui spécifique pour faciliter l'acquisition d'équipements de cuisson plus efficients						
	Renforcer l'électrification rurale	Intensification de l'électrification rurale Programme d'appui au développement de l'électrification rurale Electrification de la totalité des chefs-lieux de communauté rurale Electrification des infrastructures d'éducation et de santé Promotion de projets d'initiative locale d'électrification rurale						
Mines	Concevoir une législation minière suffisamment attractive et promouvoir une politique minière favorisant un développement durable	Mise en place d'un nouveau code minier attractif						
	Favoriser l'émergence d'activités minières artisanales et semi-industrielles	Renforcement du fonds de développement géologique et minier Appui technique et financier aux orpailleurs Mise en place d'un fonds de promotion du secteur minier Réalisation d'études sur les ressources disponibles						
	Contribuer à diversifier les sources de revenus des populations	Recherche de nouvelles applications aux substances à faibles débouchés.						
Commerce	Développer le commerce intérieur	Création et réhabilitation de marchés ruraux Amélioration du système d'information sur les marchés Promotion de la participation accrue des opérateurs économiques nationaux à la commercialisation de la production locale						
	Développer le commerce international	Diversification des marchés et produits d'importation et d'exportation						

## Annexe 3: Matrice des mesures (2003 - 2005)

Création de richesse dans un cadre macroéconomique sain

Domaines/Secteur	Objectifs /Stratégies	Actions							
Agriculture	Réduire la vulnérabilité des activités agricoles	Délimitation précise des communautés rurales Réalisation et gestion des investissements structurants par l'Etat et l collectivités locales Baisse du coût de l'aménagement Mesures visant à rendre le cadastre rural effectif							
	Favoriser le développement foncier et les investissements productifs	Attribution de garanties sur le sol Renforcement des fonds de garantie Mise en place de fonds de calamité décentralisés Promotion d'un cadre juridique qui incite à la bonne conservation et utilisation des ressources naturelles							
	Promouvoir une bonne politique de commercialisation et de distribution	Création de structures de normalisation, d'entreposage Appui au développement des systèmes d'information Organisation de foires régionales							
	Intensifier et moderniser la production agricole	Appui pour l'acquisition de moyens matériels Allégement des conditions de l'octroi de crédit pour le monde paysan Mise en place d'un fonds de bonification du secteur de l'agriculture Appui à la recherche agricole Utilisation de nouvelles technologies Amélioration des systèmes d'approvisionnement en intrants Promotion et extension de l'accès aux équipements agricoles et facteurs de production Mise en place de variétés adaptées aux conditions agro-écologiques et à haut rendement Formation et conseils agricoles Lutte contre la dégradation des terres Appui aux actions de fertilisation des sols							
	Alléger la fiscalité pour toute la filière de production agricole	Révision des textes régissant la fiscalité rurale Mesures fiscales en vue de la diminution des prix des intrants et du matériel agricole							
	Développer l'agriculture irriguée	Accroissement des périmètres irrigués Développement de la petite irrigation autour des forages, des bassins de rétention etc. Construction de barrages anti-sel et de digues de retenue							
	Promouvoir l'agro-industrie	Promotion d'unités agro-industrielles de substitution aux produits importés Mise en place d'un fonds de garantie Promotion de micro-entreprises et de petites entreprises rurales Renforcement des capacités des organisations publiques et privées d'appui aux micro-entreprises Sensibilisation et incitation des emigrés pour l'investissement dans le secteur productif agricole							
	Augmenter et diversifier les revenus agricoles	Extension des approches décentralisées d'épargne et de crédit Promotion des exportations de produits agricoles non traditionnels Développement de produits d'exportation dits de « niche » Exploitation des opportunités offertes par les filières émergentes							
7,001	Renforcer le rôle des organisations paysannes	Elaboration et mise en œuvre d'une stratégie de renforcement des organisations professionnelles paysannes							

		Program	elasa	200	03	1 333		0						
		Programme de sensibilisation contre les fléaux de la drogue		200	04	2 250		-	0	-	0	1 333	100	
		les reaux de la	200	)5	3 000	0	-	0	(		2 250	200	1	
		18	TOT	AL	6 583		-	0	0		3 000	300	-	
			D.		2	1 667	0		0	0		6 583		-
Protég	Protéger et Prise		rise en charge des enfants en			3 500	0		0	0		1 667	600	1
promouvoir les enfants en situation de risque et en conflit avec la loi		situation de vulnérabilité		2005		1 000	0		0	0		500	100	1.5
			TOTA	-		0		0	0		000	200	3 3	
					-	167	0		0	0		167	500	3 5
		Prise en charge des enfants dans les centres de nutrition communautaires		2004	-	000	2 000	2	200	1 800		000	800	8 3
				2005	10	000	3 150	2	00	2 950		850	700	3 30
				TOTAL		000	3 250	2	_	3 050			750	2 10
		Renforcement des capacités des familles défavorisées à prendre en charge les enfants		2003	0	000	8 400	6		7 800		750	1 000	1 75
						500	0		0	0		600	2 450	7 15
				2004		500	0		0	0		500	0	2 50
0						500	0		0	0	2.5	Carried No.	0	2 50
Susciter u mobilisati	ine			TOTAL	7.5	00	0		0	0	2 5		0	2 500
sociale po	on		- 1	2003		00	0		0	0	7 5		0	7 500
l'amélioration	n des	Appui aux structures et	1	2004		00	0		0	_		00	0	400
conditions de	vie	associations de prise en cha des talibés	irge	2005	60	00	0	(	-	0	60		0	600
des talibés d	ans	des milbes		TOTAL		T			1-	0	60	00	0	600
les daaras				TOTAL	1 60	00	0	0		0				
1		25 11 11 11	+	2003		-				9	1 60	0	0	1 600
Développer u	ine	Promotion de la réinsertion sociale des enfants		2003	20		0	0		0		-		
stratégie de pr en charge de	rise				25		0	0		0	200	-	0	200
enfants en con	flit		1	2005	250		0	0		0	250		0	250
avec la loi et d	les A	melioration des conditions 1		TOTAL	700	0	0	0		0	250		0	250
enfants en	1 41	avail et de la qualité du cons		2003	500		0	0		-	700	-	0	700
situation diffic	110	ans les siffictures de pris		2004	500		0	0		0	500		0	500
		arge des enfants en conflit av		2005	500		0	0		0	500		0	500
Secteur		Femmes	- 1	OTAL	1 500		0	0		0	500		0	500
			-		8 866		900	900		0	1 500		0 1	1 500
	M	lise en place d'infrastructures	-	2003	533		300	300		0	7 966			7 966
Améliorer la	d	anegement des travaux des	4	2004	533		300	300		0	233		0	233
situation	- 1	femmes		005	800		300	300		0	233		0	233
économique et sociale des			TO	TAL	1 866	-	000		(	-	500		0	500
femmes	M	lise en place d'un fonds de	2	003	4 000		0	900	0		966		-	966
	l pr	omotion economique at 1	2	004	0		0	0	0		4 000		_	
	sout	outien aux activités des femmes		005	0			0	0		0		0 4	000
Promouvoir	Dros		TO	TAL	4 000		0	0	0		0		0	0
l'amélioration de	taux	rammes d'accroissement du de consultations prénatales e	20	003	1000		0	0	0		4 000		-	000
la santé des	d	diminution du taux da	20	04	1000			0	0		1000		-	
femmes et des filles	n	norbidité et de mortalité	20	05	1000		0	0	0		1000		-	000
Secteur	-	maternelles	TOT		3000		0	0	0		1000		1 .0	000
Améliorer l'état		Handicapés			2 022		0	0	0		3000	0		000
sanitaire et la	Equipe	ements specialisés et	200		286		0	0	0		2 022	1 480	1	
mobilité des	reducti	clion des coûts des annes :		4	429	(		0	0		286		-	42
personnes	CL SCI V	ices a usage courant de	200		467	(		0	0		429	205	-	81
handicapées po	, 50111	personnes handicapées				(		0	0		467	350	-	79
Promouvoir	Equipements spécialisés dans les infrastructures scolaires et		200.		1 182	0	-	0	0		1 182	-325		
			200-		100	0		0	0		100	880	30	_
ducation et la		universitaires			100	0		0	0	National Control	100	100		0
rmation des	1150		2005		100	0		0	0			100		0
personnes			TOTA 2003		300	0		0	0		100	100		0
andicapées	Prom	Promotion de la scolarisation			80	0		0	0	1	300	300		0
	universelle des enfants		2004		80	0			U		80	0	80	
		handia	20-			U		0	01	000000000000000000000000000000000000000	0.0			
		handicapés	2005 TOTA		80	0		0	0		80	0	80	